RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

#78

RenDez-Vous techniques

Rétablissement de l'équilibre forêt-ongulés : exemples d'opérations réussies

Printemps-Été 2023

SOMMAIRE

03 **AVANT-PROPOS**
Des témoignages pour montrer que le déséquilibre forêt-ongulés n'est pas une fatalité

03 **CHRISTINE MICHENEAU PASSE LE RELAIS**

04 **ZOOM**
Retrouver un équilibre forêt-ongulés en forêt domaniale, un exercice d'équilibriste
Par Ludovic Lanzillo

08 **PRATIQUES**
Agence d'Alençon : une stratégie forte pour une véritable gestion de l'équilibre forêt-ongulés
Par Samuel Autissier et Florian Lemaire

14 **PRATIQUES**
Val-de-Loire : le calme vigilant depuis un dérapage en forêt d'Orléans
Témoignage d'Olivier Richer

17 **PRATIQUES**
Mobilisation d'une ACCA en Isère contre un brusque déséquilibre
Témoignage de Xavier Penin

19 **PRATIQUES**
Vosges du Nord : un lot de chasse confié pour l'exemple à une association de forestiers chasseurs
Témoignage de Jonathan Fischbach

22 **PRATIQUES**
Haut-Rhin : l'exemple de la chasse en régie du Kastenwald
Témoignage d'Arnaud Bezard

28 **PRATIQUES**
Vosges-Ouest : professionnaliser la fonction de régulation
Témoignage de Denis Dagneaux

Cliquer sur un titre pour aller directement à l'article souhaité

En fin d'article, cliquer sur ce bouton pour revenir au sommaire

AVANT-PROPOS

Des témoignages pour montrer que le déséquilibre forêt-ongulés n'est pas une fatalité

Ce dossier sur l'équilibre forêt-ongulés a été construit d'après les entretiens conduits à l'été-automne 2022 avec les protagonistes d'opérations réussies de rétablissement d'un équilibre forêt-ongulés dans des contextes et selon des options variées.

Les témoignages ne répondent pas à un échantillonnage qui se voudrait représentatif. Ils ressortent des discussions du réseau piloté par Edouard Jacomet et Ludovic Lanzillo, et se sont matérialisés ou non selon les disponibilités des interlocuteurs pressentis. Les opérations choisies montrent un éventail d'actions de plus ou moins grande ampleur, ancrées dans leur contexte, toujours singulier.

Hormis l'article d'introduction proposé par L. Lanzillo, et celui de l'agence d'Alençon rédigé par S. Autissier et F. Lemaire, les propos ont été mis en forme par Christine Micheneau, et dûment ajustés et validés avec les interlocuteurs concernés.

CHRISTINE MICHENEAU PASSE LE RELAIS

Photo : © Luc Croise / ONF

Ce numéro 78 marque le départ à la retraite de Christine Micheneau, rédactrice en chef des RenDez-Vous techniques depuis 17 ans ; 17 années dévouées au service du transfert de la connaissance et à la capitalisation des savoirs et savoir-faire de l'ONF.

L'expérience de Christine en gestion forestière et sa curiosité sans limites alimentée par sa participation à de nombreux séminaires lui ont permis de proposer un contenu varié et captivant dans plus de 650 articles balayant un champ très large de thématiques relatives au domaine de la forêt et du bois. Relectrice infatigable, véritable gardienne du sens des mots et du style au service de la compréhension, "Intéressée techniquement à tout, mais spécialiste de rien" comme elle aimait à dire, elle se mettait toujours à la place du lecteur, veillant à ce que chaque article soit accessible à tous.

Et l'engagement de Christine ne s'est pas limité aux RenDez-Vous techniques. Elle a également apporté un soutien précieux dans la relecture des guides techniques de l'ONF afin que chaque publication atteigne les plus hauts standards de qualité.

Le départ à la retraite de Christine est d'autant plus marquant qu'elle n'était pas seulement une plume de l'ombre. Sa présence enthousiaste et engagée lors des échanges informels entre collègues a fait de notre rédactrice en chef une figure incontournable, un monument du site de Fontainebleau et du département Recherche Développement et Innovation de l'ONF.

Le relais est assuré par Charline Henry qui aura un défi de taille à relever : assumer l'héritage de Christine en poursuivant son engagement à fournir des contenus de qualité pour partager les avancées de la recherche et les innovations qui nous permettront d'adapter notre gestion aux changements globaux.

ZOOM

Retrouver un équilibre forêt-ongulés en forêt domaniale, un exercice d'équilibriste

La location du droit de chasse en forêt domaniale est adjugée pour 12 ans. Cela peut paraître long au vu de la dynamique des populations des ongulés. C'est pourquoi les baux de chasse prévoient désormais un bilan tous les trois ans afin d'évaluer la situation. Aujourd'hui le bilan est dressé. Il faut réagir.

Le coup de massue

Fin 2021, alors que nous préparons les adjudications partielles de lots de chasse en forêt domaniale prévues à l'échéance triennale, en mars 2022, le constat est amer : 50 % de la surface de forêt domaniale métropolitaine présente un état de **déséquilibre forêt-ongulés incompatible avec le renouvellement sans protection des régénérations forestières**. Les notes de service, cadrages techniques ou même les instructions en vigueur depuis parfois plusieurs décennies n'y ont rien fait. Avec une perte de 11 % de surface forestière en équilibre en l'espace de 3 ans, la machine est complètement emballée (Fig. 1).

Sur les 3300 lots de chasse en forêt domaniale, 40 % se trouvent dans un état d'équilibre dégradé ou compromis. À l'heure du changement climatique, des dépérissements en tous genres de peuplements forestiers, à l'heure où le forestier interroge sa pratique, les surfaces à régénérer augmentent considérablement et nous confrontent à une difficulté majeure : comment parvenir à renouveler les peuplements sans les protéger alors qu'il n'y a jamais eu autant d'ongulés dans l'histoire de la foresterie depuis la Seconde Guerre mondiale ?

Renouveler sans protéger ? Mais pourquoi ? Pourquoi ne pas continuer à installer des protections en forêt si c'est nécessaire ? Eh bien pour de multiples raisons : parce que ça renchérit considérablement le coût de la régénération, parce que ça mobilise du budget et empêche de régénérer davantage, parce que ça augmente la pression des ongulés sur la surface forestière non protégée, parce que ça occasionne pour longtemps un surcroit de travail au forestier, parce que ça engendre souvent des tensions avec nos partenaires chasseurs (et avec d'autres usagers), parce que ce n'est pas écocitoyen, et, jugement de valeur peut-être… parce que ça enlaidit la forêt !

Nous n'avons plus le choix, il nous faut changer de logiciel.

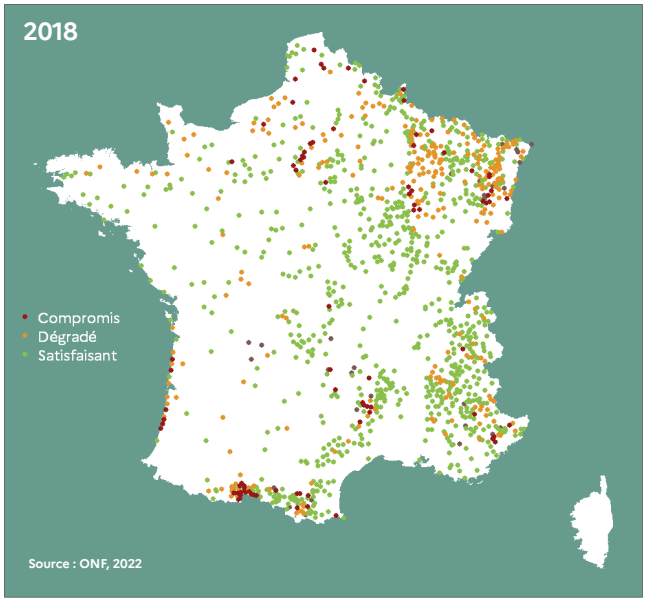

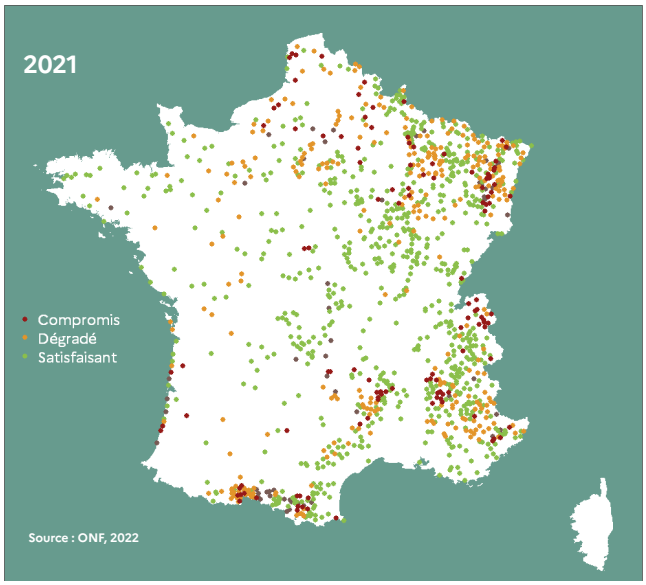

→ **Figure 1.** Évolution de l'estimation de l'état d'équilibre forêt-ongulés entre fin 2018 et fin 2021, lors des évaluations triennales.

Résister au poids de l'accoutumance

L'établissement ONF est riche de diversité. Les profils de ses personnels techniques et administratifs sont variés, ce qui donne lieu à des échanges passionnants. Lors de ces échanges il est courant de constater des différences de perception selon les générations. Les jeunes forestiers, dans de nombreux territoires de l'hexagone, n'ont jamais connu que des milieux surpeuplés par les ongulés, protégés, engrillagés, où la régénération est en échec. Pour eux, ces images et ce fonctionnement de l'écosystème sont « la norme » puisque localement il n'y a pas d'autres références. Pour d'autres, plus expérimentés, c'est la force de l'habitude qui a fait son œuvre : découragés par un sentiment d'impuissance, ils se sont accoutumés à des paysages forestiers marqués par le métal galvanisé ou le plastique. Cependant et c'est heureux, nous sommes aussi nombreux à nous remémorer -ou à nous représenter- l'époque d'un relatif équilibre forêt-ongulés qui rendait moins aléatoire le travail d'investissement du forestier. Il ne s'agit aucunement de cultiver la nostalgie, mais de dépasser le fatalisme : comprendre et qualifier les situations observées, partager des expériences de réussite. Ce partage d'expérience doit inciter à la réflexion, doit aiguiser le sens critique, mener à l'envie de se former et parfois même à s'interroger quant à un nécessaire "reformatage de son logiciel technique".

C'est ainsi qu'est proposée au plan national en 2023 une formation permettant d'**évaluer l'équilibre forêt-ongulés.** L'étape suivante consiste à **mettre en place un plan d'action** afin de rétablir l'équilibre forêt-ongulés. L'expérience montre que le rétablissement ne peut s'obtenir que par une **stratégie de rupture**. Soit l'action est rapide, donc assez brutale, en 2 voire 3 saisons de chasse au maximum, soit elle échoue. Car si elle est menée dans la durée, elle se heurte aux capacités d'adaptation des ongulés qui *in fine* continuent d'occasionner toujours plus de dégâts.

De la stratégie à l'action : la carabine, nécessaire outil de la sylviculture

Lorsque le diagnostic est fait, partagé avec nos partenaires et avec les instances cynégétiques locales, vient le temps de l'action qui mobilise toute la ligne hiérarchique des agences territoriales. Soyons honnêtes, de loin la déclinaison de la stratégie est claire, limpide, entendue ; mais dérouler localement le programme d'action réclame énormément d'énergie, d'endurance et de force de persuasion. Ce n'est pas si simple. Néanmoins les différents témoignages montrent des voies de succès. **Rétablir l'équilibre forêt-ongulés rapidement, c'est possible.**

© Cedric Ficht / ONF

↑ Impact des ongulés illustré dans une forêt publique du Bas-Rhin par un enclos témoin au bout de 3 ans

Revendiquer un plan de chasse énergique

Depuis la loi chasse de 2019 ce sont les Fédérations de chasseurs qui attribuent les plans de chasse. Les forestiers de terrain remettent à leur référent chasse en agence leurs propositions de plans de chasse après recueil des avis des locataires, et préalablement à l'attribution nous avons l'opportunité de défendre nos demandes à la lumière des arguments techniques que nous apportons. Cette étape de demande de plan de chasse est cruciale, malheureusement nous constatons aujourd'hui encore de nombreuses situations d'autocensure où le forestier n'ose pas **demander des plans de chasse à la hauteur du besoin**. Quand la situation l'exige et que nous avons pu la documenter, il faut élaborer des demandes en cohérence avec la politique de retour à l'équilibre, des demandes en rupture avec les attributions historiques, et ne pas hésiter à demander un doublement de plan de chasse voire davantage encore. C'est le cadrage national (voir encadré). Toutes les situations de déséquilibre forêt-ongulés ayant évolué favorablement sont passées par une phase d'augmentation substantielle du plan de chasse. Tous les témoignages concordent : c'est un point de passage obligé.

Rétablir l'équilibre en forêt domaniale : le cadrage national

Les principes fondamentaux sont fixés par l'instruction ONF n° INS-21-T-107 du 18 mai 2021 « Chasse : cadrages pour la préparation de l'échéance triennale 2022 ».

Cette échéance 2022, « deuxième échéance triennale pour les lots de chasse loués en 2016, [est intervenue] alors que nos massifs forestiers [étaient] fragilisés par les effets du changement climatique et que les enjeux de renouvellement des peuplements, notamment dans le cadre du plan de relance [justifiaient] la mise en œuvre des mesures exceptionnelles ».

L'instruction rappelle en premier lieu que « la recherche de l'équilibre forêt-gibier est un facteur indispensable de la gestion durable des forêts. Les chasseurs sont des partenaires incontournables de l'établissement pour atteindre cet objectif. Dans ce but les modalités de location de la chasse en forêt domaniale ont été modifiées en 2016, afin de permettre, dans le cadre d'un contrat cynégétique et sylvicole associé au bail, la prise en compte d'objectifs en matière d'équilibre forêt-gibier, ceux-ci pouvant être revus tous les trois ans avec un dispositif de bonus/malus. Au terme de la première période triennale, le bilan par lot de chasse fait apparaître une dégradation de l'équilibre sylvo-cynégétique, la proportion de forêts domaniales en situation non satisfaisante passant de 34 % en 2016 à 39 % en 2019 (en surface). Les contrats cynégétiques et sylvicoles n'ont donc apparemment pas suffi en trois ans à enrayer l'augmentation des dégâts en forêt. »

Sont détaillés ensuite « les enjeux, le calendrier, et les cadrages à respecter concernant les résiliations à l'initiative de l'ONF ou du locataire, la passation des avenants [pour la nouvelle période triennale] et la reprise de lots en gestion ONF ». Le texte précise notamment les objectifs, principes et méthodes d'appréciation de l'équilibre, ainsi que les questions d'orientations cynégétiques partagées avec le locataire et, à ce titre, insiste entre autres sur la demande de plan de chasse.

La demande de plan de chasse « ne doit pas [...] être le résultat de recherche de compromis ou de consensus [mais] le fruit de notre analyse des réalisations minimum [indispensables] pour rétablir l'équilibre le plus rapidement possible. [En cherchant à] rétablir l'équilibre par une augmentation progressive des prélèvements, on constate trop souvent que la situation ne s'améliore pas, voire continue de s'aggraver. Dans les situations très déséquilibrées, les acteurs font systématiquement le constat d'une sous-évaluation des populations de grands ongulés présents initialement. D'où la nécessité de demander des plans de chasse sans raisonner en termes de pourcentage d'augmentation mais en prélèvements nécessaires. Pour rétablir une situation d'équilibre en trois ans, les augmentations ne doivent pas être linéaires. Elles doivent porter au maximum sur la première saison, être ajustées en fonction des prélèvements réalisés la deuxième saison et peuvent se rapprocher d'un niveau à l'équilibre la troisième saison si les prélèvements ont été suffisants lors des deux premières saisons. »

Efficience et éthique

Vient alors le temps de la réalisation du plan de chasse, qui, s'il a significativement évolué à la hausse, peut mettre techniquement nos partenaires locataires en difficulté. La chasse telle qu'elle est pratiquée généralement par ceux qui achètent un droit de chasse est une chasse de loisir. Ainsi les chasseurs, « consommateurs » d'un loisir qu'ils ne veulent pas voir disparaître, ont tendance à laisser toujours plus de capital reproducteur sur pied pour garantir des lendemains prolifiques. La politique de réduction des populations d'ongulés forestiers est alors mal perçue, et le dialogue forestiers-chasseurs est plus que jamais nécessaire pour faire comprendre et accepter la politique de l'établissement. En contrepartie nous devons entendre les difficultés du locataire du droit de chasse qui, en conséquence, risque fortement de voir s'éroder son portefeuille d'actionnaires du fait de la moindre attractivité de la chasse, et d'être confronté à des difficultés financières pour équilibrer les comptes de la location. Location jugée alors trop chère au regard du nombre d'animaux à voir et à tirer en rythme de croisière quand l'équilibre forêt-ongulés est atteint.

Au-delà de ces aspects, reste encore à traiter la réalisation technique. L'expérience montre qu'il est difficile, voire impossible de réaliser un plan de chasse substantiellement augmenté sans pratiquer une combinaison de modes de chasse adaptés. La battue traditionnelle, certes récréative, est assez peu efficace ; on y tire de nombreuses balles pour ne prélever *in fine* que peu d'animaux. Ce mode de chasse dérange beaucoup le territoire, demande beaucoup de temps pour prélever peu, il n'est donc pas parfaitement adapté à notre stratégie. D'autres méthodes de chasse individuelle ou collective permettent à l'inverse de peu déranger le territoire, de tirer peu de balles pour un bien meilleur résultat. Le rendement de l'acte de chasse, c'est-à-dire le temps global passé pour prélever un animal est une donnée importante. C'est un indicateur qui oppose chasse loisir et chasse de régulation. En outre, ces différents aspects des chasses efficientes sont mieux perçus par la société que les battues traditionnelles.

Les opérations volontaristes de restauration d'un équilibre forêt-ongulés sur divers territoires en témoignent : il est techniquement possible de **chasser moins pour prélever plus**. Les situations décrites ont eu le succès attendu, permettent d'atteindre les objectifs d'équilibre forêt-ongulés et sont en accord avec le cadrage national.

© Frédérique de La Gorce / ONF

↑ Impact des ongulés illustré par effet d'enclos/exclos dans une forêt publique du Haut-Rhin

La force de l'exemple

Le maintien ou le rétablissement de l'équilibre forêt-ongulés est une affaire complexe dans son ensemble. Dans les situations dégradées, il faut créer un bon alignement des planètes pendant deux ou trois ans pour y parvenir ; cela réclame énormément d'énergie à tous les niveaux de l'ONF. Mais c'est le sens même de notre engagement. La raison d'être du forestier, c'est avant tout réussir à renouveler les peuplements dans des délais et avec des moyens financiers acceptables ; nous le devons aux générations futures et aux forestiers qui nous succèderont.

Gageons que le récit de situations où les forestiers et nos partenaires chasseurs ont réussi à établir un équilibre entre la capacité d'accueil d'une forêt et les populations animales qui y vivent, dans un écosystème sans clôtures ni protections artificielles, encouragera tous leurs collègues à se saisir du challenge avec ambition et sans plus tarder.

Ludovic Lanzillo
ONF, DFRN-GDMF, expert national Chasse – Pêche – Équilibre forêt-gibier

Agence d'Alençon : une stratégie forte pour une véritable gestion de l'équilibre forêt-ongulés

À l'agence d'Alençon, où près de 3 000 ha sont en régénération au stade semis dans des peuplements de chênes de très haute qualité, il a été décidé que le déséquilibre forêt-ongulés auxquels les forestiers se sont habitués au fil du temps n'était pas une fatalité. À condition d'agir ! Et sur plusieurs fronts ! Communication, évolution des pratiques de chasse et adaptation de la gestion forestière font partie de la stratégie.

Dans un contexte de changement climatique et de pressions biotiques accrues qui impactent fortement nos forêts, l'exigence de gestion durable engage notamment notre capacité à garantir le renouvellement forestier, par régénération naturelle quand cela est possible, par plantation quand cela s'avère nécessaire.

L'agence d'Alençon gère essentiellement des forêts domaniales (90% de la surface gérée) et se distingue par la multiplicité des contextes sylvo-cynégétiques. En effet on y rencontre dans le Perche les grandes futaies de chêne peuplées de chevreuils, puis vers l'ouest les grands massifs feuillus et résineux d'Ecouves et des Andaines où le cerf est très présent, et on passe aux hêtraies-chênaies de taille moyenne de la Manche et du Calvados où l'on croise les deux espèces. Quant au sanglier, il est assez peu présent (ce qui ne l'empêche pas de causer çà et là des dégâts agricoles).

L'agence d'Alençon a la chance d'avoir un historique important d'indicateurs mis en place depuis des années sur l'ensemble de nos forêts pour appréhender l'équilibre forêt-ongulés (IKA*, INA*, poids, LPA*). Cependant, faute d'un pilotage global et déterminé, ces indicateurs n'ont longtemps eu qu'une portée locale et peu valorisée en interne comme en externe.

Dans ce contexte, la problématique des dégâts de gibier est largement identifiée mais probablement sous-estimée dans son ampleur et dans ses conséquences. L'appréciation de l'équilibre forêt gibier par l'approche enclos-exclos mise en place depuis 2016 a rapidement atteint sa limite, au sens où elle ne suffit pas à cerner les évolutions. Dès lors, la lecture rigoureuse des indices de changement écologique (ICE) est devenue une nécessité pour faire un état des lieux complet des populations d'ongulés dans nos massifs forestiers.

Pour pouvoir agir, Il nous a paru essentiel de partager l'état des lieux avec tous les acteurs du monde cynégétique, de travailler sur nos pratiques de chasse et d'intégrer aussi cet enjeu d'équilibre forêt-ongulés dans des actions de gestion forestière plus attentives à la dynamique des peuplements et la capacité nourricière du milieu.

*Rappel des sigles usuels	
ADCGG	Association départementale des chasseurs de grand gibier
ANJC	Association nationale des jeunes chasseurs
CNPF	Centre national de la propriété forestière
DDT	Direction départementale des territoires
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
FDC	Fédération départementale des chasseurs
ICE	Indices de changement écologique
IKA	Indice kilométrique d'abondance
INA	Indice nocturne d'abondance
LPA	Longueur de la patte arrière
OFB	Office français de la biodiversité
PV	Poids vidé

État des lieux

Nos enjeux de renouvellement sont considérables, non seulement en termes de surface mais aussi du fait de la qualité des peuplements régénérés (chêne de très haute qualité). Ces dernières années, avec près de 400 ha plantés dans le cadre du plan de relance et environ 10 % (2 900ha) de la surface forestière en régénération au stade semis (hauteur < 80 cm), le contrôle de l'équilibre sylvo-cynégétique est devenu une question essentielle.

Le niveau des populations de cervidés paraît globalement stable (à la lumière des prélèvements et du taux de réalisation des plans de chasse sur l'agence ; Tab. 1) mais avec de nombreux signes de déséquilibres latents. En effet, l'analyse des indicateurs disponibles selon les massifs révèle des cas de déséquilibres notables (ex. Reno Valdieu ; Tab. 2) et des situations d'équilibre précaire (ex. Ecouves). Parallèlement les investissements en termes de protection des plantations sont en augmentation continue depuis 2020 (Tab. 3) et peuvent atteindre jusqu'à 30 % des investissements en travaux forestiers sur certains massifs (Fig. 1).

Cependant la vision d'ensemble restait assez floue jusque récemment car peu objectivée, peu analysée et peu partagée tant en interne qu'en externe.

	Espèce Cerf			Chevreuil		
Années	**Attribution**	**réalisation Espèce Cerf**	**%**	**Attribution**	**réalisation Chevreuil**	**%**
2018	377	280	74	1106	1023	92
2019	356	285	80	1140	1070	94
2020	346	269	78	1181	1096	93
2021	328	269	82	1156	1069	92
2022	376	310	83	1303	1192	92
2023	*402*	-		*1432*	-	

↑ **Tableau 1.** Attribution et réalisation des plans de chasse pour l'agence d'Alençon sur les 5 dernières années.

Années	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Objectif
Plan de chasse	120	120	120	120	110	105	135	
Réalisation	101	108	103	106	105	105	125	
	84,17%	90,00%	85,83%	88,33%	95,45%	100,00%	92,59%	↗
IKA	N	1,18	N	1,36	N	1,48	0,68	↘
LPA (mm)	N	N	N	318	318	318	321	↗
PV Jeune (kg)	_	13,95	13,46	13,79	13,61	13,88	14,05	↗
PV Adulte (kg)	N	N	N	N	N	N	N	↗
ICE	N	N	N	0,87	0,87	0,87	_	↘
Brossier-Pallu	N	N	N	N	N	63%	8,5%	

↑ **Tableau 2.** Exemple de tableau de bord pour la forêt de Reno Valdieu
N = non relevé. L'amélioration du taux de réalisation du plan de chasse (en vert) a eu un effet sensible sur les indices de changement écologique : la situation s'améliore progressivement

Années	Coût protection (fourniture, pose, entretien)	Coût total travaux mise en œuvre (TRRE)	% budget TRRE en protection
2018	64 700	62 4894	10%
2019	45 495	70 7960	6%
2020	73 759	67 0284	11%
2021	12 9022	70 0211	18%
2022	15 7702	77 3378	20%

↑ **Tableau 3.** Part du budget travaux de l'agence dépensée dans les protections contre le gibier.

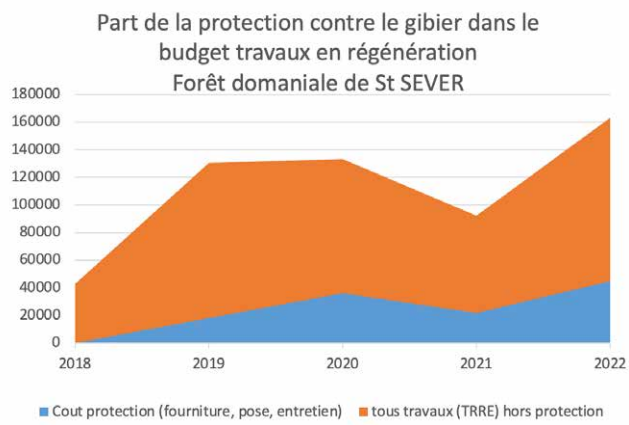

↑ **Figure 1.** Exemple de la forêt de Saint Sever (Calvados) : part des dépenses de protection dans le budget des travaux de régénération.

Stratégie pour « Une forêt qui pousse et des animaux en bonne santé »

Face à ce constat, l'agence a fait de l'équilibre forêt-ongulés un point majeur de son plan stratégique 2021-2025 avec un objectif simple : nous voulons une forêt qui pousse sans protection et des animaux de bonne constitution et en bon état sanitaire. Concrètement, cette stratégie sylvocynégétique se décline en 5 axes, et sa mise en œuvre donne dès maintenant des résultats encourageants.

1er axe : la formation des forestiers

La première étape de notre stratégie a été de sensibiliser et convaincre les forestiers qu'il est nécessaire d'agir face au déséquilibre forêt-ongulés. En effet nous étions confrontés à une forme d'habituation des forestiers au déséquilibre forêt-gibier : l'absence de régénération naturelle de certaines essences était considérée comme normale, tout comme l'absence de strates forestières basses ou la mise en place automatique des protections.

Pour procéder à cette phase « d'ouverture d'esprit », nous avons monté une formation spécifique sur deux jours en partenariat avec le Domaine de Bois-Landry (Eure-et-Loir), site de référence sur la restauration et le maintien à long terme de l'équilibre forêt-ongulés. Au programme : biologie et éthologie des espèces (cerf, chevreuil et sanglier), comment gérer leurs populations, quels indicateurs, comment aménager la forêt en faveur des animaux, et comment articuler le tout pour atteindre un équilibre.

Cette formation, suivie par l'essentiel du personnel technique de l'agence, a eu un effet très positif en montrant au travers de cas concrets et pragmatiques que l'équilibre forêt-ongulés est possible et que la pression des cervidés sur le renouvellement n'est pas une fatalité. Cette formation conçue initialement par et pour l'agence, et très appréciée y compris des non-chasseurs, est désormais proposée au niveau national.

2e axe : les bons outils de suivi

Le deuxième axe de la stratégie a consisté à trier et compléter les outils de suivi de la faune et de la flore pour avoir des indicateurs structurés et analysés de façon homogène à l'échelle de l'agence. Nous avons désormais une batterie d'indicateurs à suivre assidûment sur l'ensemble des lots de chasse, dans les trois catégories d'ICE (indices de changements écologiques) : l'abondance des populations, la performance (= état de santé) des animaux et la pression sur le milieu.

Grace aux indicateurs « historiques » et à ceux récemment mis en place comme le taux fécondité et la méthode Brossier-Pallu pour les dégâts de régénération, nous avons aujourd'hui sur une grande partie des massifs une bonne vision des populations et de la dynamique forestière. Leur évolution nous permet d'éclairer et d'étayer objectivement le niveau de prélèvement jugé nécessaire d'année en année.

Ces indicateurs sont présentés en Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) de façon à partager le constat avec les organismes concernés, ce qui permet d'envisager les solutions plus sereinement.

Nous avons ainsi des exemples de massif dont les indicateurs sont « dans le rouge » et où nous n'hésitons pas à appliquer des prélèvements de l'ordre de 17 voire 20 chevreuils aux 100 hectares pour rétablir l'équilibre, le plan de chasse jouant pleinement son rôle au regard des besoins de régulation. Mais cela n'est possible que par le partage des indicateurs avec nos partenaires chasseurs : ce ne sont pas seulement des clients mais bien des partenaires, car nous avons besoin d'eux pour que la forêt puisse pousser. Les chasseurs participent donc aux relevés, parfois de façon autonome et souvent par binôme forestier-chasseur. Cela permet d'appréhender ensemble et de s'approprier les enjeux et les problématiques pour aboutir à une analyse commune (dégâts sur les régénérations en hausse, poids des jeunes en diminution, taux de fertilité faible et IKA stable).

© Domaine du Bois Landry

↑ Domaine de Bois-Landry, novembre 2022 : formation des forestiers de l'agence à la gestion de l'équilibre forêt-ongulés…

↑ …y compris le relevé d'indicateurs biologiques comme la mesure des corps jaunes (taux de fécondité).

3e axe : adapter nos pratiques de chasse à la diversité des contextes forestiers

Le troisième axe de la stratégie vise à adapter le système de chasse en fonction du contexte. Pour réaliser effectivement les prélèvements permettant de retrouver rapidement un équilibre, il faut des pratiques de chasses efficientes.

La battue classique aux chiens courants, largement ancrée dans nos régions peut être plus ou moins efficace selon les circonstances mais elle a ses limites, notamment dans les secteurs très fréquentés par le public. Il suffit pour s'en convaincre de considérer le nombre moyen de balles tirées par animal prélevé en battue en France (entre 8 et 10) et le nombre de jours de chasse nécessaire pour réaliser le plan de chasse (20 à 24 jours par lot pour l'agence).

Face à ce constat, nous avons saisi l'opportunité de la « démission » de certains adjudicataires à l'échéance triennale de leur contrat cynégétique pour développer une démarche innovante. Nous avons « pris la main » sur les lots concernés en décidant de ne pas les remettre en adjudication mais de les louer de gré-à-gré à des groupes ou associations en licence annuelle (environ 6 000 ha pour la saison 2022-2023), sur la base d'un cahier des charges très précis. Ce cahier des charges permet de mettre en œuvre les principes d'une chasse plus efficiente : réduire de moitié le nombre de jours de chasse collective ; imposer la réalisation de 10% du plan de chasse en tir d'été, ciblé sur les parcelles à enjeux (plantation et régénération naturelle) ; concentrer la période de chasse collective sur 4 mois au lieu de 5 de novembre à février (hors feuille pour une meilleure visibilité et donc de sécurité et hors période de forte fréquentation) ; refuser l'artificialisation (pas d'apports de substances exogènes : maïs, goudron…) ; limiter le nombre de chiens afin de limiter le dérangement et pour assurer une bonne maitrise de la chasse ; développer la traque-affût comme chasse collective (plus efficace, avec moins de 2 balles par animal prélevé), améliorer la sécurité et l'éthique (réglage des carabines, recherche systématique au chien de sang). L'objectif affiché est bien d'entrer dans une logique de partenariat avec nos chasseurs pour arriver au résultat souhaité, en acceptant une baisse des loyers qui en est bien souvent une conséquence.

4e axe : adapter nos pratiques forestières vers une meilleure capacité d'accueil

Le quatrième axe concerne l'amélioration de la capacité nourricière de la forêt pour diluer la pression d'herbivorie. Cela suppose une adaptation de notre gestion forestière sous divers aspects, en particulier : l'entretien plus systématique des cloisonnements dans les régénérations (repousses plus appétissantes et accessibles que la régénération elle-même), l'entretien des zones enherbées aux bonnes périodes (printemps avant nidification et fin d'été pour favoriser le regain) et la gestion différenciée des accotements (un travail de stagiaire BTS est en cours pour l'élaboration d'un plan de gestion).

5e axe : développer les partenariats

L'espace vital du cerf ne se réduit pas aux limites de propriété mais s'étend sur plusieurs milliers d'hectares, ce qui implique, pour une gestion cohérente de l'espèce, de travailler ensemble entre propriétaires d'un même massif. C'est pourquoi nous avons initié sur le massif cynégétique d'Ecouves (14 000 ha dont 8 000 de forêt domaniale et 6 000 de forêts privées) un « Site Pilote Brossier - Pallu » dont l'objectif est de réunir les acteurs forestiers et chasseurs dans un dialogue réel et efficace, afin de dresser le constat et élaborer une stratégie d'action partagée sur le massif. Le but de la démarche est d'identifier et quantifier les dégâts (analyser et mesurer), analyser les causes du déséquilibre (diagnostiquer puis décider) et restaurer l'équilibre (mettre en œuvre, contrôler et ajuster). Le comité de pilotage rassemble des représentants des propriétaires forestiers du massif et des locataires de chasse en forêt (privée et publique), ainsi que des organismes et administrations concernés : ONF, CNPF*, ADCGG*, DDT*, OFB*, DRAAF* et

FDC*. Il s'est réuni pour la première fois en novembre 2022 : les objectifs, les bases du dialogue et le fonctionnement ont été clairement définis et instaurés.

Par ailleurs, dans un contexte où la légitimité de l'acte de chasse dans son principe même est interrogée, où le nombre des chasseurs baisse tandis que leur âge moyen augmente, il nous a paru important d'œuvrer à la promotion d'une chasse adaptée à son environnement et au contexte sociétal, avec des pratiques en cohérence avec les attentes morales de la société et des jeunes générations.

À cette fin, nous avons noué un partenariat avec l'association nationale des jeunes chasseurs (ANJC) pour créer une « chasse école », en forêt domaniale du Pin. Cette forêt est l'écrin du Haras National du Pin où se développe un projet sportif et touristique d'ampleur, et la fréquentation du site s'en trouvera fortement accrue. En outre, les enjeux de production de bois de haute qualité y sont importants et les enjeux de renouvellement le sont aussi, or l'adjudicataire a laissé exploser la population de chevreuils (avant de résilier son bail à l'échéance triennale 2022). Dans ce contexte un retour à l'équilibre est primordial et doit être mis en œuvre de façon pertinente.

La forêt devient donc un lot « école » confié à l'ANJC*, dont l'objectif est de former les jeunes chasseurs de France à la traque-affût et à la gestion intégrée (suivi des ICE*) sur un territoire. On y formera 130 jeunes/an à des pratiques mêlant sécurité, connaissance du milieu forestier, respect des autres usagers, ouverture au dialogue, et éthique de la chasse avec des hauts niveau de prélèvement (16 chevreuils/100 ha au départ, et probablement 10/100 ha après retour à l'équilibre). L'agence réserve deux places par jour de chasse dans cette formation pour permettre aux chasseurs habituels des autres lots la découverte de la chasse en traque-affût.

Les premiers résultats et le travail qui reste à faire

La déclinaison de cette stratégie apporte déjà ses premiers résultats. Sur les lots repris en licence depuis l'échéance triennale, on voit dès la première moitié de la saison 2022-2023 que le nombre d'animaux prélevé par jour de chasse augmente, que le nombre de balles tirées par animal passe systématiquement en dessous de 2 et que l'acceptabilité du grand public s'améliore. Cette évolution nous permet dès 2023 de programmer des plantations et des renouvellements sans protections dans les massifs concernés.

© Florian Lemaire / ONF

↑ Formation des locataires de chasse à la méthode Brossier-Pallu.

Dans le prolongement des éléments mis en place, nous envisageons à la fois de mutualiser les moyens avec les chasseurs riverains (achat groupé de pesons électroniques pour un suivi homogène des poids, projet de chambre froide commune et d'un traitement des viscères organisé) et de travailler en collaboration avec la FDC de l'Orne et les forestiers privés sur la mise en place d'une filière de traitement et de transformation de la venaison.

Nous travaillons aussi avec la FDC de l'Orne sur le montage d'un cahier des charges pour l'élaboration d'un outil de partage d'information sur l'espace forestier entre sportifs, promeneurs, professionnels de la forêt et chasseurs : une application smartphone, combinée aux panneaux d'accueil aux entrées de forêts, qui réponde vraiment aux besoins des usagers en leur donnant une visibilité immédiate et intuitive sur les informations déjà mises à disposition.

Enfin, nous souhaitons travailler sur la mise en place d'une formation obligatoire (au moins dans le cadre des licences) pour nos chasseurs de forêt domaniale, mêlant gestion forestière, technique de chasse et aménagement des territoires.

À la lumière de ces expériences en territoire, nous pouvons témoigner que la volonté, l'engagement, la concertation et le dialogue avec nos partenaires sont les clés de la réussite. Le Docteur Roucher a dit dans une tribune fameuse publiée en 2017 que *« Le cerf se repaît d'herbe, l'homme, de paroles »* mais nous sommes persuadés que la pédagogie, la concertation, le dialogue au-delà des paroles, permettent la décision et donc l'action.

Samuel Autissier[1], Florian Lemaire[2]
1. ONF, directeur de l'agence d'Alençon
2. ONF, agence d'Alençon, responsable travaux et chasse.

RÉFÉRENCES

• Roucher F., 2017. Le cerf se repaît d'herbe et l'homme de paroles. Propositions d'aménagement des relations entre les cervidés et la forêt. Revue forestière française, vol. 69, n° 1, pp. 75-81

• Brossier P., Pallu J., 2016. Le guide pratique de l'équilibre forêt-gibier. Plérin : Fédération des chasseurs de Côte-d'Armor. 79p.

• ONF, 2015. NDS-15-G-1920 : Implantation et suivi de couples enclos-exclos pour caractériser l'effet du gand gibier sur les peuplements. Document interne.

TÉMOIGNAGE

Val-de-Loire : le calme vigilant depuis un dérapage en forêt d'Orléans

Dans le Val-de-Loire, l'augmentation sensible du plan de chasse du cerf a permis un retour à l'équilibre et la régénération de la forêt. Il s'agit désormais de ne pas décourager les chasseurs qui voient moins d'animaux. Malgré les indicateurs de suivi, il n'est pas toujours facile de trouver l'équilibre, surtout lorsque les plans de chasse deviennent triennaux.

Disons-le d'emblée, les forêts domaniales de l'agence ONF Val-de-Loire ne connaissent pas globalement de déséquilibre forêt-ongulés, ce qui ne dispense pas de la vigilance. Car il y a eu dans un passé pas si lointain au moins une alerte sévère, dans le massif de Châteauneuf-sur-Loire en forêt domaniale d'Orléans (Fig. 1). Et on n'est pas à l'abri des difficultés.

L'agence Val-de-Loire couvre 4 départements (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret) et la forêt publique est essentiellement domaniale (~90 %), avec notamment d'anciennes grandes forêts royales entourées de forêts privées. Les ongulés forestiers sont le chevreuil et le cerf. Le cas du sanglier est particulier au sens où il est peu présent en forêt domaniale, mais très présent par ailleurs, dans le Loiret en tout cas. Le prélèvement annuel dans le Loiret est de l'ordre de 6-7 sangliers pour 100 ha de forêt, mais ce chiffre tombe à 2,5 en forêt domaniale. Le dérangement y est sans doute pour quelque chose (forêts domaniales très fréquentées, très actives en matière d'opérations sylvicoles et de chasse…), mais aussi la gestion cynégétique des bois privés.

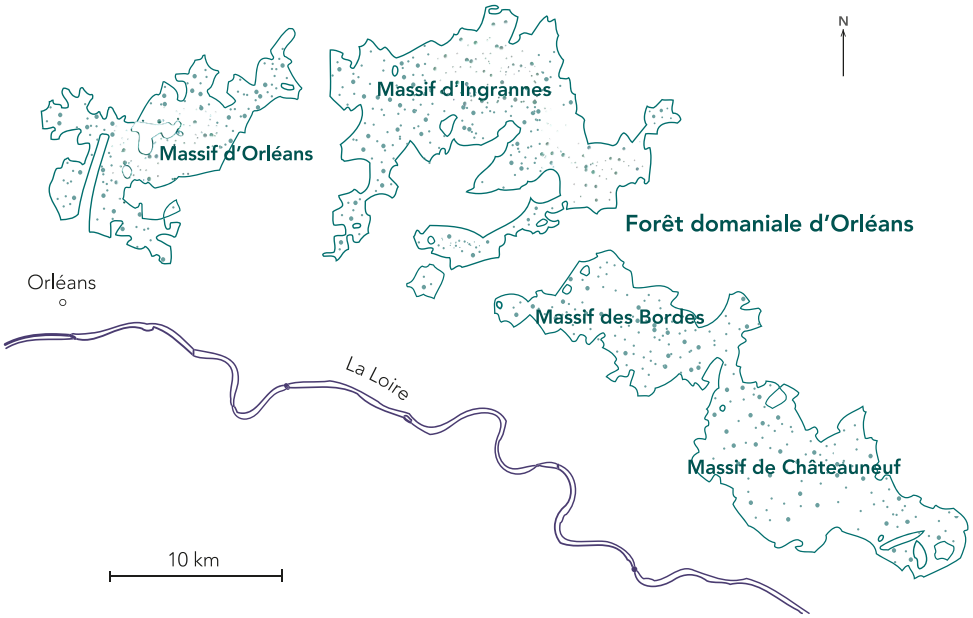

← **Figure 1.** La forêt domaniale d'Orléans se compose de 4 massifs, dont celui de Châteauneuf

Au tournant du siècle, grosse alerte à Châteauneuf

Difficile de reconstituer rétrospectivement l'origine du dérapage des populations sur le massif de Châteauneuf, à un moment où l'équilibre forêt-ongulés n'était pas encore perçu comme un enjeu très prégnant. Cela dépend sans doute de l'historique de gestion cynégétique, de la sensibilité de l'équipe locale des forestiers ; il est possible qu'elle n'ait pas beaucoup prêté attention aux niveaux de populations ou qu'elle ait tardé à faire le lien avec les difficultés de régénération. Toujours est-il qu'à la fin des années 1990 et au début des années 2000, un très fort déséquilibre a été diagnostiqué du fait des graves retards ou échecs de régénération, avec des signes généralisés d'abroutissement. Dégâts imputés aux cervidés, cerf et chevreuil indistinctement car sur des régénérations de moins d'un mètre de haut la distinction n'est guère possible. Cependant quand les deux espèces sont présentes on a plutôt tendance à incriminer le cerf. La décision a donc été prise en 2010 d'augmenter de 30 % le plan de chasse cerf pour au moins deux saisons, et de maintenir celui du chevreuil à un niveau relativement élevé.

Difficile aussi de savoir *a posteriori* comment a été prise la décision et comment ont été aplanis les obstacles. Mais il ne semble pas y avoir eu de litige majeur, d'autant que depuis très longtemps les adjudicataires de chasse à tir sont des gens de la région, très attachés au territoire et soucieux de la gestion de la forêt.

Retour à l'équilibre et stabilisation

Quoi qu'il en soit, l'augmentation des plans de chasse et prélèvements de cerf a été efficace au bout de quelques années. Les taux de réalisation (cerf) ont fini par chuter, non par lassitude mais parce que les chasseurs voyaient moins d'animaux. Dans le même temps, les régénérations retrouvaient un rythme normal (au regard des aménagements et de la BDR -base de régénération- suivie sur l'ensemble des forêts), tandis que l'indice de consommation (mis en place en 2004) baissait avant de se stabiliser.

À mon arrivée en 2012 comme responsable chasse pour l'ensemble de l'agence, on sortait de cette crise. Et on a pu installer un suivi assez fin en combinant taux de réalisation des plans de chasse et suivi de deux indices, relevés l'un et l'autre tous les 2 ans (en alternance) : l'indice de consommation et l'indice kilométrique d'abondance du chevreuil (Fig. 2). Il est ainsi possible de déceler les évolutions et d'ajuster les demandes/attributions de plan de chasse et les prélèvements. Avec toujours un peu de retard, certes, mais dans une relative fluidité tout de même car les relations sont excellentes avec les administrations (DDT, OFB), les fédérations départementales de chasseurs et les chasseurs eux-mêmes. Ce qui n'exclut pas la fermeté le cas échéant, mais il n'a jamais été nécessaire, par exemple, de prendre des mesures autoritaires envers les adjudicataires.

Cependant l'équilibre en forêt domaniale reste tributaire des « effets de bordure » avec des territoires privés non chassés ou au contraire gérés pour une chasse à vocation commerciale ou de pur loisir. Et depuis 2014 nous rencontrons une difficulté inattendue, avec laquelle il va falloir apprendre à composer. Depuis 2014, en effet, le département du Loiret a instauré les plans de chasse triennaux, qui ont des avantages… mais pas seulement.

Le fonctionnement des plans de chasse triennaux, une difficulté nouvelle

En 2014, la FDC du Loiret a adopté le principe des plans de chasse triennaux pour au moins deux raisons : cela offre plus de souplesse aux chasseurs pour les réalisations dans la mesure où des compensations sont possibles d'une année à l'autre (baisse du risque de dépassement involontaire sur les 2 premières saisons, notamment) et c'est un gain de temps dans la préparation des plans de chasse.

Mais la mise en place de ces plans triennaux a quelque peu contrarié notre suivi des taux de réalisation en tant qu'indicateurs pour le contrôle de l'équilibre forêt-ongulés.

À la première édition, les demandes de plan de chasse (et les attributions) ont généralement été établies en multipliant par 3 la demande qui aurait été faite dans le cadre d'un plan de chasse annuel. Ce faisant, on a multiplié aussi la petite marge de sécurité qu'on se donne sur une saison (1-2 animaux par lot), alors même que la souplesse des 3 ans la rend moins nécessaire. Erreur de débutants, sans doute, d'autant qu'on était pour le massif de Châteauneuf dans une phase d'ajustement décroissant des plans de chasse cerf. En tout cas le taux de réalisation a très nettement chuté pour le cerf à Châteauneuf, et le décrochement a persisté (et s'est même aggravé) en dépit de la baisse des attributions pour la deuxième période triennale. Or le taux de réalisation est important dans le suivi des contrats cynégétiques domaniaux, avec un impact non négligeable sur les loyers (application des bonus/malus), sans compter le coût des bracelets non utilisés. Il y a donc tout lieu de penser que le déficit de réalisation n'était pas volontaire et que, faute d'ajustement assez fin, les plans de chasse restaient trop élevés par rapport à l'évolution de la population.

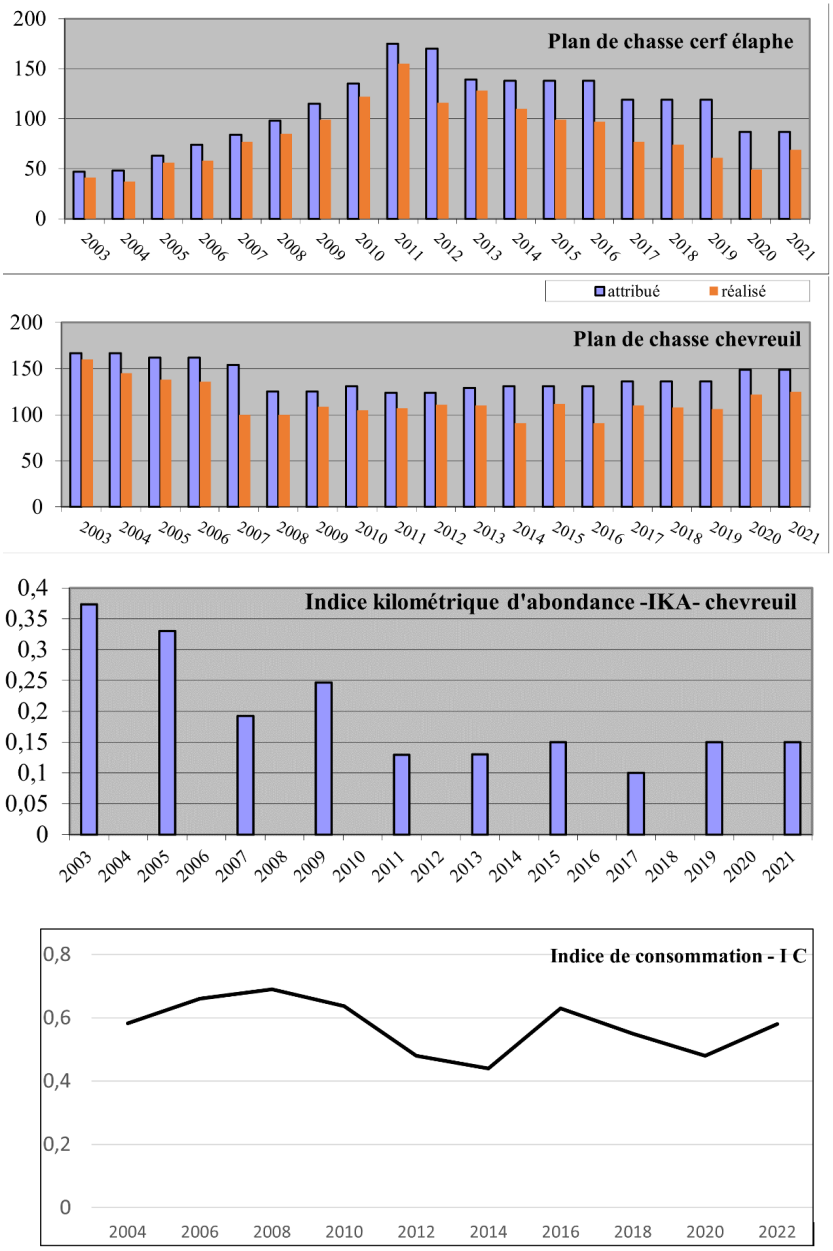

↑ **Figure 2.** Les indicateurs de l'équilibre forêt-ongulés suivis sur le massif de Châteauneuf en forêt d'Orléans

La vigilance demeure

Aujourd'hui nous restons très vigilants sur la question de l'équilibre forêts-ongulés, ne serait-ce que pour ne pas décourager les chasseurs. La population de cerf, qui était devenue très peu visible ces dernières années sur Châteauneuf, semble se reconstituer. De même l'apparente stabilisation du chevreuil est toute relative. Sachant que la saison 2023-2024 sera la première d'une nouvelle période triennale de plan de chasse dans le Loiret, nous sommes à un moment charnière pour contenir cette dynamique renaissante dans des limites supportables pour le renouvellement forestier.

Témoignage de Olivier Richer

ONF, agence Val-de-Loire, responsable chasse

TÉMOIGNAGE

Mobilisation d'une ACCA en Isère contre un brusque déséquilibre

Sur la commune de Saint-Michel-les-Portes en Isère, un déséquilibre brutal de la population de cerfs fuyant les zones chassées par le loup a nécessité un doublement du plan de chasse. Consciente des menaces pesant sur la régénération de la forêt, l'ACCA s'est mobilisée, avec le renfort de jeunes chasseurs, pour un retour rapide à l'équilibre.

L'agence territoriale de l'Isère gère quelque 104 600 ha de forêt publique, dont deux tiers de forêts communales (70 200 ha) et un tiers de domaniales (34 400 ha), pour un département qui compte par ailleurs 218 000 ha de forêt privée. L'Isère est un département de montagne et plaine, où cohabitent 6 espèces d'ongulés : sanglier, chevreuil, chamois, mouflon, cerf et bouquetin.

Globalement, la pression de la faune sauvage est reconnue comme une problématique forte pour le renouvellement des peuplements (cf. PRFB – Programme Régional de la Forêt et du Bois 2019-2029), et l'objectif de maintien ou restauration de l'équilibre forêt-ongulés nécessite de travailler en collaboration avec la fédération départementale des chasseurs (FDC38), les communes forestières, les administrations et les propriétaires privés. De fait, l'agence entretient de bonnes relations avec la FDC38 : concertation, actions communes pour la régulation, la formation, etc.

En zone de montagne, toutefois, l'installation du loup crée un contexte particulier en provoquant des déplacements importants et imprévisibles de populations de cerf, avec des conséquences de brusque déséquilibre qu'il faut pouvoir pallier en réagissant rapidement.

C'est ce qui s'est produit dans le Trièves, territoire contrasté de moyenne montagne (500 – 2800m) lové entre les massifs du Vercors et du Dévoluy.

Une augmentation locale soudaine de la population de cerf

Historiquement, le cerf s'est établi en plaine dans le Trièves dans les années 1980. À partir des années 2000, il a conquis progressivement la zone montagneuse, et c'est aujourd'hui au sein de cette zone montagneuse que les phénomènes de prédation par le loup suscitent des mouvements de populations. Ainsi, sur la commune de Saint-Michel-les-Portes, le résultat du comptage nocturne annuel (l'indice nocturne), qui ne connaissait jusque-là que des variations mineures, a brusquement doublé d'une saison à l'autre, entre avril 2017 et avril 2018.

© Xavier Penin / ONF

↑ Jour de battue sous la direction conjointe ONF-FDC38.

Or dans le même temps, le technicien forestier local a constaté une aggravation inédite des dégâts et les notations de niveau d'impact exigées sur les fiches de désignation des coupes ont elles-mêmes fait un bond manifeste. De fait, le phénomène s'est manifesté de façon si soudaine que tout le monde a pu remarquer cette explosion des effectifs de cerf.

Une solution collaborative concertée avec l'ACCA

Face à ce constat, l'ONF et la FDC se sont mis d'accord pour doubler dès la saison suivante et pendant 3 ans le plan de chasse cerf attribué à l'association communale de chasse agréée (ACCA) qui pratique sur l'ensemble du territoire de Saint-Michel-les-Portes. Outre les droits qu'elle détient sur les parcelles privées et communales, l'ACCA loue le territoire de forêt domaniale concerné, à l'exception d'un petit lot dévolu à un locataire privé. Son plan de chasse cerf devait donc passer de 40 (régime « ordinaire ») à 80 animaux pour chacune des 3 saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, ce qui pouvait créer des difficultés d'ordre financier, technique et social. Pour prévenir les complications, l'ONF et la FDC ont organisé conjointement une rencontre avec l'ACCA, où ils ont reçu une écoute attentive, facilitée par un élu municipal impliqué dans la gestion forestière et membre de l'ACCA. Le locataire privé a aussi été associé, même si son propre plan de chasse cerf est marginal.

L'ACCA a accepté le principe du doublement du plan de chasse, mais craignait de ne pouvoir assumer le coût des bracelets correspondants. De plus, avec un nombre d'adhérents limité et des participations fluctuantes aux battues, elle risquait d'avoir du mal à réaliser efficacement le plan de chasse. C'est pourquoi elle a accepté la solution proposée par la FDC et l'ONF : faire venir en renfort de jeunes chasseurs (nouveaux titulaires du permis de chasser) ou des chasseurs n'ayant pas de cerf sur leur territoire de chasse, la FDC se chargeant du « recrutement » de ces renforts. Et pour que ça fonctionne au mieux, il a également été convenu qu'à chaque battue un duo ONF/FDC prendrait la direction des opérations. En outre, l'ONF et l'ACCA ont marqué ensemble de nouveaux postes de tir (tir en sécurité).

Dès la première saison, tout s'est remarquablement bien passé : les chasseurs ont joué le jeu, le taux de réalisation du plan de chasse a été de 100%, et le résultat s'est traduit par un retour de l'indice nocturne à un niveau assez proche de son niveau antérieur. En conséquence, les plans de chasse pour les deux saisons suivantes ont été revus respectivement à 60 et 46 unités (au lieu de 80), avant de revenir au niveau habituel (40) à partir de 2021-2022.

Une opération réussie et bien perçue

Suite à cette opération « coup de poing » à Saint-Michel-les-Portes, la population du cerf s'est homogénéisée dans la montagne du Trièves, et le comportement prédateur du loup s'est lui-même « dilué ». Pour autant la situation n'est pas parfaite car, sur l'ensemble de l'unité de gestion cynégétique Trièves-Pays-de-la-Gresse, les populations d'ongulés en général restent à un niveau élevé et on est encore en « équilibre menacé » au sens du PRFB. Il n'est donc pas question de baisser la garde.

Mais pour l'ONF, les effets positifs vont bien au-delà du résultat quantitatif. Les liens avec la FDC se sont renforcés et, à l'occasion des journées sur le terrain (chasse et diagnostic des impacts), toutes les parties ont bien pris conscience des enjeux de renouvellement de la forêt. Les chasseurs, notamment, ont mieux perçu le travail des forestiers, les problèmes d'investissement pour l'avenir, et ils ont bien vécu ces trois saisons particulières. Depuis, l'ACCA continue d'inviter, chaque année et de sa propre initiative, de jeunes chasseurs extérieurs à venir tirer le cerf ; les représentants de l'ONF et de la FDC sont aussi invités et font l'effort de participer aux battues, mais sans diriger les opérations désormais.

Témoignage de Xavier Penin
ONF, agence Isère, responsable chasse et pilote police

TÉMOIGNAGE

Vosges du Nord : un lot de chasse confié pour l'exemple à une association de forestiers chasseurs

Lorsque les adjudicataires de chasse ne jouent pas le jeu, pourquoi ne pas reprendre les choses en main ? Jonathan Fischbach nous explique comment les forestiers chasseurs ont rétabli l'équilibre cynégétique en forêt domaniale de Hanau I par la pratique de la traque-affût.

Fin 2015, l'agence ONF de Sarrebourg se prépare à la relocation des chasses domaniales en 2016, sachant que l'équilibre forêt gibier est compromis dans le massif domanial des Vosges-du-Nord (≈ 20 000 ha) : très forte pression du sanglier, du cerf et du chevreuil, nécessité d'engrillagement systématique des régénérations de chêne ou sapin. Les adjudicataires ont tendance à faire de la gestion cynégétique de loisir (ce qu'ils appellent la « gestion des populations ») en profitant de la durée du bail pour augmenter l'attractivité de leur lot par des niveaux de population élevés. Les pratiques de chasse sont peu efficaces (battues traditionnelles, consignes de tir restrictives) et l'agrainage est massif. Au cœur du massif, dans la zone « noyau » de la population cerf, le lot de Baerenthal (900 ha) en forêt domaniale de Hanau I, détenu de longue date par un adjudicataire retors et imperméable aux enjeux forestiers, est particulièrement problématique. Que faire ?

Des forestiers-chasseurs solidement cadrés

Le directeur d'agence (Franck Jacquemin) décide de ne pas remettre ce lot en adjudication, et de reprendre fermement les choses en main en interne en le faisant gérer par des personnels ONF de la manière la moins coûteuse et la plus efficace possible. Il a donc été convenu de créer à cette fin une association de forestiers-chasseurs (l'AFCB – association des forestiers chasseurs de Baerenthal) sous la responsabilité du chef de projet chasse, avec des principes et objectifs exigeants :

- Retrouver un équilibre entre forêt et ongulés, en prélevant davantage tout en dérangeant moins les animaux. Pratiquer pour cela une chasse en traque-affût exemplaire à tous points de vue, dont : améliorer l'efficacité des actions (ratio de balles tirées) et la sécurité ; s'interdire l'agrainage et autres « attractifs », s'obliger à la recherche systématique des animaux blessés, etc.

- Constituer une équipe de forestiers-chasseurs bien formés, susceptibles d'intervenir efficacement là où cela s'avérerait nécessaire, c'est-à-dire dans l'immédiat en cas de retard manifeste de réalisation du plan de chasse sur tel ou tel lot (article 31 du Cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale). Au titre de cette « professionnalisation », les membres de l'association bénéficient de 3 journées de travail dédiées à la régulation, mais toute l'activité chasse sur leur propre lot relève de leur temps personnel.

- Ne pas se sédentariser sur le même lot (éviter le risque d'attachement émotionnel à un territoire et de dérive), mais passer à un autre lot qui se révélerait « défectueux » à l'occasion d'une évaluation triennale.

Traque-affût *versus* battue classique

Comme la battue, la traque-affût fait appel à des tireurs postés, des traqueurs et des chiens, mais la stratégie est très différente. Les postés ne sont pas alignés « ventre au bois » sur le périmètre de l'enceinte chassée mais judicieusement répartis dans l'enceinte à raison d'un posté pour

10 ha en moyenne, sur des points de bonne visibilité et en se servant du relief accidenté pour permettre un tir sécurisé sur 360° sans nécessité de miradors : tir à courte distance, fichant, et sur des animaux généralement peu rapides, car le rabat est assez discret. En traque-affût, pas de « mur » de rabatteurs bruyants balayant inexorablement l'enceinte d'un bout à l'autre : ici l'enceinte est divisée en plusieurs secteurs, parcourus chacun par au moins 1 ou 2 traqueurs avec leur chien. L'objectif n'est pas d'obliger les animaux à fuir vers la périphérie de l'enceinte, mais de les lever pour les faire circuler dans l'enceinte.

Rabattre plus grand pour être plus efficace

Contrairement à la chasse en battue, qui n'encercle guère que 1 à 4 parcelles à la fois (≈ 80 ha), ce dispositif de traque-affût permet, pour le même nombre de chasseurs, de couvrir une enceinte bien plus vaste, de l'ordre de 500 hectares d'un seul tenant. Ce qui augmente sérieusement les chances de lever et tirer sangliers et grands cervidés. D'autre part, le dispositif offre généralement au chasseur un angle sur 360°, de façon qu'il n'ait à se concentrer que sur le tir, avec comme consigne un tir court et fichant. Ainsi le prélèvement se fait dans les meilleures conditions : bonne visibilité, sécurité (d'autant qu'il n'y a pas de précipitation au tir), réussite au tir.

Moins de balles tirées

La traque-affût permet donc des tirs plus précis qu'en battue, c'est-à-dire moins de balles tirées pour chaque individu prélevé (ratio entre 1,5 et 3 contre 5-7 en battue classique à l'échelle nationale) et moins d'animaux blessés, donc plus d'éthique. Moins de balles tirées c'est aussi moins de nuisances sonores.

Chasser peu mais chasser bien

Les animaux se dérobent souvent dès les premiers bruits en forêt, aussi le timing de mise en place des tireurs postés est-il déterminant : il faut positionner d'abord les postes les plus périphériques, puis les postes intermédiaires et enfin ceux du cœur de l'enceinte avant de commencer la traque. Ainsi les animaux importunés ont tendance à tourner dans l'enceinte, multipliant les occasions de passer devant un tireur, de sorte qu'il arrive que la moitié du tableau soit faite avant même que les traqueurs interviennent. En cours de saison ou après quelques saisons, cependant, ils cherchent plus vite à quitter l'enceinte, ce qui ne remet pas le principe en cause, sauf à ajuster la durée de la chasse ou l'emplacement des postes en fonction du retour d'expérience des postés.

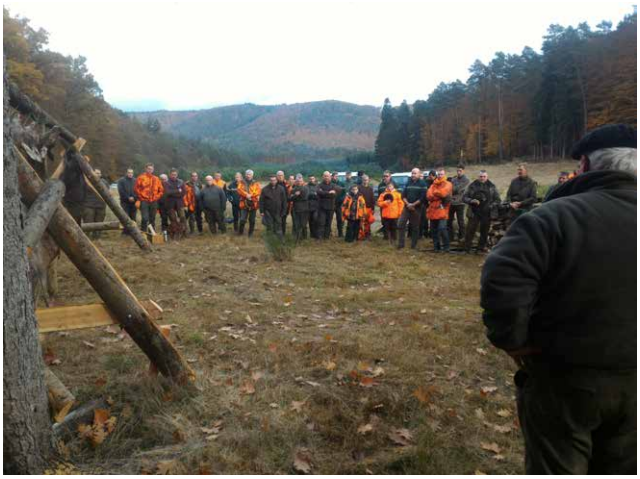

© Jonathan Fischbach / ONF

↑ AFCB : retour de traque

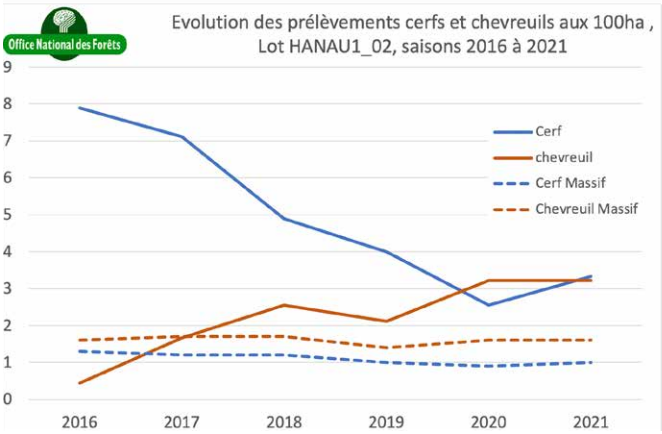

↑ **Figure 1.** Comparaison des prélèvements de cerf et chevreuil aux 100 ha de 2016 à 2021, entre le lot de Baerenthal et l'ensemble du massif

Cette efficacité du prélèvement permet de réduire le nombre de jours de chasse et donc le dérangement du gibier et son accoutumance à des pratiques répétitives. Depuis 6 ans, le lot de Baerenthal n'est chassé que 5 fois par saison pendant 3 heures, mais avec un tableau éloquent (Fig. 1). Rien à voir avec l'accumulation des week-ends de battue qui soumet les animaux à une intense pression, induisant des comportements de défense, de fuite ou de détresse qui les rendent plus difficiles à chasser.

Quel bilan au bout de 6 ans ?

Les signes d'amélioration sont visibles. La baisse des écorçages et des abroutissements est manifeste. Une régénération de pin sylvestre très menacée car consommée et qu'il était prévu d'engrillager, a finalement pu réussir sans clôture. On voit aussi réapparaître un sous-étage de hêtre parce que les sols sont moins retournés par les sangliers.

L'équilibre forêt-ongulés se rétablit, résultat qui reste à consolider dans la durée, et selon l'évolution des prélèvements des lots voisins. Les effectifs du cerf, bien trop élevés au départ, ont considérablement baissé sur l'ensemble du massif, grâce aux prélèvements soutenus dans ce lot « noyau ». Cela permet le retour du chevreuil qui avait été quasiment évincé par le cerf : la vigilance reste donc de mise, pour adapter la pression de chasse à cette évolution, sachant que le chevreuil est plus redoutable encore que le cerf pour les ligneux. Quant au sanglier, il a bien régressé du fait d'une diminution de l'agrainage sur tout le massif.

Et ce n'est pas tout : le contexte cynégétique mosellan évolue favorablement grâce à des relations de travail aujourd'hui très correctes entre ONF, direction départementale des territoires (DDT), Office français de la biodiversité (OFB) et fédération départementale des chasseurs (FDC). Mais on revient de loin : il y a à peine plus de 10 ans, les tensions, cristallisées surtout sur le cas du massif du Donon, étaient énormes. Le protocole d'accord signé début 2012 sous l'égide du préfet de Région, en vue d'améliorer la situation sylvo-cynégétique du Donon, a lié les différents acteurs par des engagements mutuels et des échéances périodiques de concertation qui ont fini par porter leurs fruits. Cela n'a pas été sans heurts mais l'ONF a notamment pu faire reconnaître l'efficacité d'un changement de pratiques, démontrée en diverses occasions. Après résiliation d'un bail ou adjudication infructueuse, par exemple, le recours systématique aux licences annuelles a permis d'imposer un cahier des charges rigoureux et de se concentrer sur l'exécution des plans de chasse plutôt que sur la « gestion des populations »… avec des résultats convaincants. Là-dessus, la communication autour de la chasse exemplaire du lot de Baerenthal a suscité beaucoup d'intérêt de tous côtés : chasseurs, non chasseurs, forestiers, OFB et services de l'État… Et finalement le Schéma départemental de gestion cynégétique de la Moselle (SDGC 2021-2027) recommande aujourd'hui la chasse en traque-affût et interdit l'agrainage sauf pour l'appâtage de prélèvement.

Pour sa part, l'agence de Sarrebourg s'autorise désormais, grâce aux compétences acquises, à reprendre des lots « défaillants » pour y diriger des chasses en régie où elle impose la traque-affût. Par ailleurs, certains locataires ont aussi adopté ce mode de chasse avec succès : alors que d'autres peinaient auparavant à réaliser le plan de chasse minimum exigé, ils parviennent sur le même lot à doubler le prélèvement, du moins les premières années, dans la limite des bracelets disponibles. Bracelets que la FDC, au titre de sa mission de service public, accorde au cas par cas sans difficulté parce qu'elle partage désormais la problématique des dégâts forestiers et parce que, sur l'ensemble du département, on est très loin d'atteindre le prélèvement maximum fixé par arrêté préfectoral.

© Hervé Desumer / ONF

↑ Une régénération de pin sylvestre gravement menacée a finalement pu réussir sans protection

Et pour la suite ?

Depuis avril 2022, l'association AFCB s'est vu confier un lot nouveau, voisin du précédent, pour continuer à œuvrer au rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique sur le massif. Un lot dont l'adjudicataire n'a pas accepté le malus qui lui était infligé suite à l'évaluation triennale et qui a préféré résilier son bail, escomptant sans doute la remise en adjudication pour pouvoir le récupérer à moindre coût. Ce retrait pur et simple du catalogue des lots proposés a bien sûr fait des remous, mais pas au point d'affecter significativement les relations entre l'ONF et la fédération départementale des chasseurs, laquelle s'efforce aussi de changer les mentalités pour une chasse plus éco-responsable.

Témoignage de Jonathan Fischbach

ONF, agence de Sarrebourg, responsable chasse-pêche

TÉMOIGNAGE

Haut-Rhin : l'exemple de la chasse en régie du Kastenwald

Au Kastenwald, dans le Haut-Rhin, le recours à la chasse en régie permet aussi de faire évoluer les mentalités en dépit des réticences initiales.

L'agence Haut-Rhin gère un territoire forestier public à forte dominante de forêt communale, avec quelques forêts domaniales assez dispersées (sauf la grande forêt domaniale de la Hardt, près de Mulhouse, qui fait 12 500 ha d'un seul tenant).

Les populations d'ongulés y sont très nombreuses, avec quelques particularités notables. Le cerf n'est présent que dans les Vosges : il est en quelque sorte contenu par l'autoroute A35 qui coupe le département, et fait en outre l'objet d'une mesure d'exclusion en plaine d'Alsace où il est jugé indésirable (délivrance de « bracelets d'élimination »). Dans la plaine d'Alsace, il n'y a donc pas de cerf, mais du chevreuil, du sanglier et, dans dans un secteur qui s'étend de Colmar à Sélestat, du daim (cf. encart). Le massif du Kastenwald est le « noyau » sud de cette population de daim.

Le Kastenwald, petite forêt domaniale de 650 ha enclavée dans 3000 ha de territoires communaux forestiers et agricoles, est une chênaie-charmaie sèche sur alluvions graveleux rhénans, située dans la « poche sèche » de Colmar avec une pluviométrie de 500 mm/an. Elle est traitée en taillis-sous-futaie (TSF) avec enrichissement résineux… aujourd'hui dépérissant. Dans ce contexte stationnel très contraignant, où le sylvofaciès a parfois des airs de garrigue, il n'y a pas véritablement d'enjeu de production, ce qui n'empêche pas de devoir assurer le renouvellement forestier. Or les coupes de TSF ont dû être suspendues car tous les rejets étaient abroutis au point de faire mourir les souches… C'est ce qui a conduit l'ONF à prendre la direction de la chasse en 2019, à l'occasion de la résiliation du bail par l'adjudicataire.

Le daim, une espèce introduite

Le daim, espèce originaire d'Asie Mineure mais introduite en Europe de façon sporadique depuis l'Antiquité, a été implanté en Alsace sous administration allemande à la fin du 19e siècle, pour la chasse et pour la qualité de sa venaison. C'est au centre de l'Alsace, entre Colmar et Sélestat, que se trouve aujourd'hui la plus grosse population de daim sauvage d'Europe.

© Yohann Mechali, ONF

↑ Les daims, surpris ici dans un cloisonnement sylvicole, se regroupent en hardes hivernales.

© Yohann Mechali, ONF

↑ Effet d'enclos-exclos au Kastenwald en 2019 : dans l'enclos, le taillis repart normalement, hors de l'enclos, plus de repousse possible.

Le diagnostic du déséquilibre forêt-ongulés

Dans le Haut-Rhin, le déséquilibre forêt-ongulés est un problème qui dure depuis 40 ans. Depuis plusieurs années, lors de tous les martelages, les forestiers observent et notent l'impact -ou non- des cervidés sur les essences forestières (essences objectifs, d'accompagnement ou d'intérêt cultural) selon un mode opératoire précis et une codification qui a été intégrée à la fiche de désignation dans l'application PRODBOIS. Cela permet de sortir rapidement une cartographie qui donne un aperçu de la situation : dans toutes les zones où il y a du cerf ou du daim, le renouvellement est en grande difficulté en raison de l'abroutissement. Cela représente les deux-tiers de la surface des forêts publiques du département (lequel compte 80% de forêt publique et 20% seulement de forêt privée). Cette situation, combinée au réchauffement climatique et par conséquent aux dépérissements forestiers, engendre un phénomène de « steppisation » : la forêt ne se renouvelle plus, ou alors à des coûts prohibitifs.

Pour diagnostiquer plus précisément le déséquilibre, trois indicateurs sont mobilisés : indice nocturne, indice de consommation et poids des faons. Ces indicateurs sont mis en œuvre selon les protocoles de l'OFB, et en collaboration avec les acteurs du monde rural, notamment la fédération départementale des chasseurs (FDC), pour que le constat soit partagé.

- L'indice nocturne résulte du comptage au phare réalisé dans les mêmes conditions en mars de chaque année à raison d'une nuit par semaine ; il donne un nombre théorique d'animaux mais surtout la tendance d'une année à l'autre. Sur le massif auquel appartient la FD du Kastenwald, le « noyau daim haut-rhinois », l'effectif théorique de daim a augmenté entre 2018 et 2019, passant de 210 à 247. Mais entre 2019 et 2022 la tendance s'est nettement inversée : -28% par rapport à 2018, -39% par rapport à 2019 (Fig. 1).
  N.B. : en 2020 et 2021, le comptage a dû être suspendu du fait de la crise Covid et d'une brouille avec les chasseurs, consécutive à la reprise du lot par l'ONF.

- L'indice de consommation de la végétation est calculé chaque année pour le lot domanial sur la base d'une placette de relevé pour 4 ha, soit 150 placettes (Fig. 2). Les résultats de la campagne 2019 sont catastrophiques : 55 placettes « vides » (sans ligneux du tout), 85 dont les ligneux sont consommés, 14 espèces inventoriées seulement (peu de diversité), pour un indice global de 0,89 (presque 90% des espèces présentes sont abrouties). Quatre ans plus tard (2022), il ne reste que 5 placettes « vides », mais on passe à 21 espèces inventoriées et un indice de 0,61 : c'est déjà beaucoup mieux ! Et c'est directement lié à la pression de chasse sur le daim et le chevreuil.

- Le troisième indicateur n'est hélas pas exploitable vu le faible nombre de retours sur le poids des faons prélevés. Le principe est que plus les faons sont lourds (à un âge donné), meilleur est l'état du biotope où l'espèce évolue.

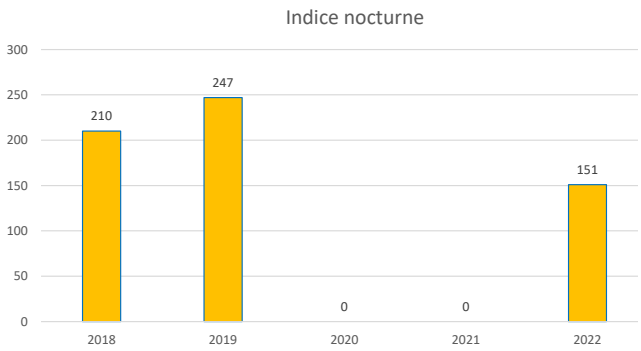

↑ **Figure 1.** Évolution de l'indice nocturne entre 2018 et 2022 sur le massif du Kastenwald (forêt domaniale et forêts communales)

Année	Nb total de placettes	Nb de placettes avec végétation ligneuse et/ou semis ligneuse	Nb de placettes vides	Nb de placettes consommées	Nb d'essences inventoriées	IC global
2019	150	95	55	85	14	0,89
2020	150	136	14	133	16	0,97
2021	150	128	22	122	20	0,95
2022	150	145	5	89	21	0,61

↑ **Figure 2.** Évolution de l'indice de consommation (IC) sur la forêt domaniale

La décision de reprise du lot en régie pour une action efficace de retour à l'équilibre

En Alsace Moselle, la reprise de lots de chasse en régie est un usage qui a commencé en 2009-2010 dans le Bas-Rhin en forêt indivise de Haguenau et s'est propagé progressivement. L'agence du Haut-Rhin a mis un peu de temps à s'y décider et n'a pu démarrer véritablement qu'en 2019, dans cette forêt du Kastenwald où la situation était gravement dégradée, à l'occasion de la résiliation du bail par le locataire.

Décision assortie d'**objectifs rigoureux** : retour rapide à un équilibre rendant possible la régénération naturelle sans protection des essences objectifs prévues dans l'aménagement ; doublement du plan de chasse (chevreuils et daims) ; mise en place de nouvelles méthodes de chasse plus efficaces et moins dérangeantes ; chasse concertée avec les lots voisins ; formation des chasseurs internes et externes.

La direction et l'organisation de la chasse sont assurées par une équipe de 4 personnes : le technicien du triage (TFT) et, en l'occurrence, celui du triage voisin, le responsable de l'UT de Colmar Rouffach (devenu depuis responsable du service forêt) et le responsable chasse de l'agence. Cette équipe est aidée sur le terrain par l'ensemble des guides de chasse de l'agence.

La chasse en régie est donc pilotée et encadrée par des salariés de l'ONF, mais s'exerce avec des chasseurs externes : des « partenaires » détenteurs d'un forfait annuel (5 à 7 personnes) et de nombreux « clients » à la journée. Il faut savoir que le forfait à l'année dans le cadre de la chasse en régie est une modalité assez nouvelle ; l'habitude en Alsace est plutôt de vendre des forfaits de chasse à la journée, que ce soit pour des chasses collectives (battue) ou en individuel. Des personnels ONF volontaires de tous métiers peuvent se joindre aux chasseurs pour compléter les effectifs (et/ou pour développer la compétence chasse à l'ONF).

Stratégie mise en œuvre sur le Kastenwald et moyens mobilisés

En pratique, la chasse en régie du Kastenwald combine plusieurs modes de chasse.

Des modes de chasse pertinents…

Durant la période d'ouverture générale, on pratique une **chasse collective en traque-affût**, méthode à la fois innovante et ancienne. On ne chasse pas depuis les chemins,

© Yohann Mechali, ONF

↑ Installation d'un mirador (ou chaise d'affût) avec layon de tir

mais dans les peuplements : les chasseurs (tireurs) sont très espacés, isolés de leurs voisins, juchés sur des miradors de 1,5 m pour obliger au tir fichant. Dans les sous-bois très épais, ceux des parcelles dont la sylviculture a été suspendue faute de pouvoir assurer le renouvellement, les directions de tir sont maîtrisées avec des layons de tir de 2 m de large mis en place par l'équipe de direction de chasse. Tout cela concourt à la sécurité.

D'autre part, à chaque opération de chasse collective sur le lot domanial correspond une **chasse collective concertée** avec les chasseurs des forêts communales limitrophes, lesquels sont invités à traquer en même temps leur propre territoire selon leur pratique habituelle (certains se sont « convertis » à la traque-affût, d'autres en sont restés à la battue traditionnelle). Cela nécessite un peu d'ajustement mutuel dans l'organisation, mais l'objectif est de déranger simultanément les animaux sur un plus grand territoire et de les contraindre à circuler pour avoir globalement un résultat plus important. L'adhésion des chasseurs riverains à ces opérations concertées est essentiellement liée au sanglier : les avis divergent sur les autres espèces, mais tous les chasseurs du Haut-Rhin sont conscients de ce qu'il faut tirer le plus de sangliers possible.

Plus largement, on pratique aussi la **chasse individuelle à l'affût**, qui permet d'étaler les prélèvements quasiment tout au long de l'année, depuis le début des ouvertures spécifiques échelonnées en avril et jusqu'à la fermeture générale début février. Il s'agit d'affût sur mirador ou treestand (échelle d'affût qu'on ajuste sur les arbres et qu'on peut déplacer au cours de la saison). **L'approche n'est pas souhaitée** ici, pour plusieurs raisons. Raison de sécurité, d'abord : l'approche en plaine ne permet pas le tir fichant. Efficacité ensuite : l'approche dérange beaucoup pour assez peu de résultat.

Chasse individuelle à l'affût : il faut savoir sortir à bon escient

Sortir à bon escient, c'est tenir compte du vent (rester face au vent pour ne pas être précédé par son odeur), éviter les longues périodes de sécheresse durant lesquelles les animaux se déplacent le moins possible, et se caler sur la lune. Les semaines de pleine lune, les animaux profitent de la lumière nocturne et bougent pour s'alimenter jusque tard dans la nuit : lorsque le chasseur vient au petit matin ou en fin de journée*, les animaux sont donc au repos et il ne se passe rien.

Il faut donc être très investi et motivé. Moyennant quoi sur l'ensemble de l'année, soit sur les périodes d'ouvertures échelonnées et d'ouverture générale, un « bon » chasseur individuel à l'affut ramène un animal (sanglier, chevreuil ou daim) pour 5 sorties, contre 1 animal pour 8 ou 10 sorties voire plus pour un chasseur ordinaire.

*Le tir individuel des animaux soumis à plan de chasse est autorisé 1h avant le lever du soleil et 1h après le coucher.

...pour le meilleur résultat possible

Le fait de chasser une grande partie de l'année permet de forts prélèvements sur toutes les espèces. La saison commence début avril avec le sanglier, quand il s'agit de protéger les semis de maïs dans la plaine alentour (le lot domanial du Kastenwald présente 3 km de lisière directe avec les zones agricoles) : on tire alors tous les sangliers qui cherchent le soir à sortir dans les champs. Le 15 mai, c'est l'ouverture du brocard (chevreuil mâle) et c'est l'époque où les mâles cherchent un territoire avant le rut qui a lieu en juillet et se déplacent beaucoup : avec des postes d'affût bien préparés, on peut être très efficace. Enfin l'ouverture du daim mâle a lieu au 1er août, or il s'avère que le daim est un gibier très particulier et, en trois saisons de régie, 75% des daims abattus ont été tirés en chasse individuelle à l'affût, et en grande partie par les spécialistes chasse ONF (notamment Arnaud Bezard qui a fait 30% du tableau daim sur 3 ans).

Force a été de constater qu'il est difficile de faire de gros prélèvements de daim en chasse collective, car l'animal se défend très très bien. Le daim a une vue extraordinairement perçante et un odorat à l'avenant, de sorte que, dans les milieux broussailleux comme on peut en trouver dans la poche sèche de Colmar, il s'esquive facilement. En outre, la plupart des gens qui viennent chasser à la journée sur le Kastenwald ne connaissent pas le daim et sont décontenancés (tuer un animal qu'on voit pour la première fois, ce n'est pas évident !). En chasse individuelle, on arrive à le surprendre en étant discret et rusé. Il faut pour cela que les postes d'affût soient préparés d'après l'observation des coulées, puis surtout il faut y venir à bon escient, sans quoi on est repéré par les animaux, qui changent leurs parcours.

Des forestiers chasseurs très investis

En principe les 4 membres de l'équipe pilote sont censés se consacrer à l'animation de la chasse en régie à concurrence de 10% de leur temps de travail, mais leur temps de présence déborde largement ce cadre : ils sont de fait très investis à titre personnel

L'équipe pilote et les guides de chasse se sont progressivement forgé sur le terrain une solide expertise, en particulier sur l'espèce daim, et peuvent aujourd'hui **former d'autres personnes**, ce qui est fondamental, l'idée étant qu'à l'avenir les prélèvements soient faits par les « partenaires » et les « clients » plutôt que par les personnels ONF.

Bilan après 3 saisons de chasse en régie

L'objectif de la chasse en régie étant de rétablir rapidement la possibilité de renouveler « normalement » les peuplements, sans protection, le bilan financier n'est pas le plus déterminant. Mais il n'est pas à négliger non plus. Hors coût de personnel (limité), le bilan financier de la régie est modestement positif. Le poste de dépense le plus important est celui de la contribution au Fonds départemental d'indemnisation des dégâts de gibier (FIDS, une spécificité d'Alsace-Moselle), très loin devant l'investissement en matériel (chaises d'affût...) ; le tout est plus que compensé par la vente des licences (forfaits annuels et à la journée) et de la venaison. Cependant le bilan financier dépend aussi du « prestige » cynégétique de la forêt et de la puissance de conviction de l'équipe pilote.

Bilan des prélèvements et effets sur la végétation

Le prélèvement global moyen sur ces 3 saisons de chasse en régie a fait plus que doubler par rapport à celui constaté sur les deux dernières saisons du précédent locataire (Fig. 3) : 267,3 têtes par saison contre 106,5 précédemment. Ce sont 802 animaux au total qui ont été abattus en 3 ans en forêt domaniale du Kastenwald (soit un prélèvement global annuel de 41 têtes aux 100 ha...), avec un effort particulier sur le chevreuil la 3e année. Si on pensait au départ que les problèmes venaient surtout du daim, il est évident aujourd'hui que le chevreuil y est aussi pour beaucoup. Or la population de chevreuil, peu chassée sur le massif, est devenue extravagante. C'est un animal finalement assez discret dont on ne parvient pas à évaluer vraiment les effectifs mais qui fait des dégâts redoutables.

Pour ce qui est de la végétation, l'évolution de l'indice de consommation montre que l'état du biotope s'améliore ; d'ailleurs les coupes de TSF reprennent. L'équilibre n'est pas encore atteint mais il est en bonne voie. Il ne faut rien céder encore, notamment sur l'espèce chevreuil, car si la pression est forte sur le lot domanial, ce n'est pas le cas sur les lots voisins de sorte qu'il y a encore trop d'animaux sur le massif. Cette situation retarde le retour à l'équilibre mais, vu l'évolution des indicateurs, on devrait y arriver en deux saisons.

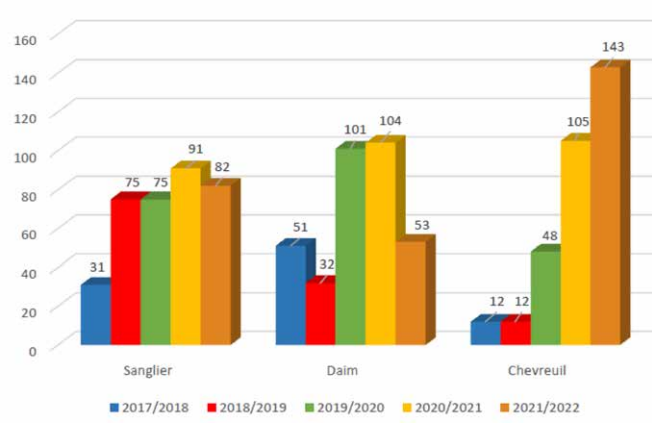

↑ **Figure 3.** Évolution des prélèvements sur le lot domanial du Kastenwald, de 2018 à 2022.
Rappel : 2017/2018 et 2018/2019 sont les deux dernières saisons de chasse de l'adjudicataire sortant

Évolution des mentalités

En externe, les deux premières années ont été difficiles avec les chasseurs des lots voisins. Aujourd'hui, nos interlocuteurs ne partagent pas à 100% notre point de vue mais, à force de dévouement et de persuasion, nous avons réussi à fédérer les énergies : en 3 ans on est passé de la détestation des voisins envers les forestiers-chasseurs à la pratique apaisée des chasses collectives concertées, c'est une vraie réussite. D'autre part, même si certains restent réticents, nous avons apporté des réponses techniques intéressantes pour faire évoluer les pratiques.

En interne aussi, il a été difficile de convaincre de la pertinence de l'action mise en œuvre au Kastenwald, surtout en termes de prélèvement : pour beaucoup de forestiers chasseurs impliqués dans la chasse commerciale habituelle et soucieux de la satisfaction de leurs « clients », on y tirait trop d'animaux trop rapidement, et cela a donné lieu à des conflits assez sévères. Chasse loisir ou chasse passion ne rime pas forcément avec chasse efficace de régulation.

Cependant l'état d'esprit évolue par la force de l'exemple. Et peu à peu nous accoutumons et nous formons les personnels à la pratique de la chasse, ce qui est très valorisant. Cela concerne en particulier des jeunes TFT qui arrivent à l'ONF en comprenant bien que, pour répondre aux enjeux forestiers, il ne faut pas se laisser déborder par les populations d'ongulés ; que si on veut pouvoir renouveler la forêt, il est indispensable aujourd'hui d'avoir des compétences chasse. Ce projet a aussi forgé un esprit d'entreprise : parmi les personnels qui viennent traquer au Kastenwald, il y en a qui ne sont pas du tout chasseurs, certains sont même végétariens, mais ils viennent crapahuter dans les buissons parce qu'ils adhèrent à la démarche. Ce sont des TFT mais aussi des gens des services fonctionnels, de l'agence travaux, etc. : toute la famille ONF. C'est vraiment fédérateur.

La venaison : un sujet qui a tout son sens dans la philosophie de la chasse en régie

Dans la mesure où on veut réduire les populations d'ongulés on fait de très gros prélèvements en peu de temps. Il faut donc ne pas être embarrassé par la venaison ; c'est même une question prioritaire.

Fort heureusement, il existe en centre Alsace une filière venaison très dynamique, avec des étoilés Michelin et des bouchers-charcutiers de prestige qui proposent des produits haut-de-gamme (salaisons et charcuteries notamment) à base de gibier. Le gibier bénéficie d'une bonne réputation de viande « naturelle », consommée en des occasions festives particulières ; et le gibier local est un atout puissant, surtout en Alsace, région de grande gastronomie. Paradoxalement, ces entreprises sont en manque d'approvisionnement et il n'y a donc aucun problème d'écoulement de la venaison en centre Alsace.

En pratique, le gibier est éviscéré sur place et rincé (compétence cynégétique indispensable), conditionné en chambre froide pendant une journée ou deux puis livré chez les négociants, selon les modalités convenues avec eux avant le démarrage de la saison. L'agence dispose d'une chambre froide par territoire pour faire tampon : une au Kastenwald, une à Ribeauvillé et une à Mulhouse. C'est notamment adapté à la chasse en été : un brocard tiré en juin est invendable s'il n'est pas conditionné dans la demi-heure qui suit.

Perspectives pour l'avenir

Pour la forêt domaniale du Kastenwald, nous réfléchissons à trois options.

La première serait de transformer le lot en école de chasse, en partenariat avec les acteurs du monde rural (chambre d'agriculture, FDC…) pour former les gens aux bonnes pratiques et amener de la compétence dans le monde de la chasse. Le projet est sur la table mais l'issue est encore incertaine parce que les intérêts de l'ONF et ceux des chasseurs restent assez divergents. Le monde de la chasse est dans un esprit de loisir, peu conscient des enjeux et donc peu enclin à une pratique de chasse efficace. Il faut plutôt compter sur les plus jeunes, sans doute plus sensibles aux enjeux d'avenir.

La deuxième option serait de poursuivre la chasse en régie, à condition de trouver des relais pour l'équipe pilote, d'ores et déjà privée d'un de ses piliers (c'est la forêt domaniale de Ribeauvillé qui accapare désormais le responsable chasse de l'agence) et dont un autre pilier approche de la retraite. Il faut donc recruter de jeunes arrivants désireux de s'investir dans cette équipe. Il faut aussi former nos « partenaires » (les titulaires de forfait annuel) pour qu'ils aient le plus d'autonomie possible. De fait, nous avons les mêmes partenaires depuis 4 ans, ils ont progressé techniquement, ils connaissent nos objectifs et l'idée est de leur laisser plus de responsabilités pour que le personnel ONF puisse « souffler » un peu, surtout lorsqu'on arrive à une situation d'équilibre.

Troisième option : ne plus diriger cette chasse en régie mais relouer le territoire sous forme de licence annuelle, pour se se donner le temps de consolider la situation. Ce territoire est désormais bien équipé, avec un historique technique solide, et il faut quelqu'un de compétent, sélectionné sur la base d'un cahier des charges exigeant, pour faire perdurer ce qui a été installé. La licence annuelle peut être attribuée à une personne physique ou morale (société, association), charge à cette personne d'assurer la responsabilité de la chasse dans le respect du cahier des charges.

Plus largement, une autre perspective est maintenant de mettre en place en montagne ce modèle de chasse qui a fait ses preuves au Kastenwald. En montagne, c'est-à-dire en forêt domaniale de Ribeauvillé, forêt particulièrement intéressante car située dans le « noyau à cerf » haut-rhinois : 45 % des cerfs prélevés dans le département le sont sur les 20 communes autour de Ribeauvillé. Or en termes de stratégie, c'est bien sur les forêts domaniales enclavées dans les zones noyau qu'il faut reprendre la main en priorité. Cette forêt s'étend entre 300 et 1000 m d'altitude, avec un mélange feuillu de type piedmont, puis la sapinière-hêtraie, et la pessière de montagne : elle est en crise pour cause de grave déséquilibre forêt-ongulés d'une part (ça fait 30 ans qu'elle ne se régénère pas), et d'autre part en raison des dépérissements liés au changement climatique, sur l'épicéa, le sapin et même le hêtre. Il y a donc de gros enjeux de renouvellement et il est grand temps d'intervenir. Le lot de chasse concerné (1200 ha) couvre la plus grande partie de la forêt domaniale. Depuis la fin des années 1970, c'est un territoire de chasse dirigée avec des « clients » à la journée ; la reprise en main consiste, conformément à la stratégie nationale, à en faire **une chasse en régie énergique** avec comme seul objectif le retour rapide à l'équilibre forêt-gibier.

Témoignage de Arnaud Bezard

ONF, agence Haut-Rhin, responsable chasse-pêche

TÉMOIGNAGE

Vosges-Ouest : professionnaliser la fonction de régulation

Ne pas céder à la fatalité, pour Denis Dagneaux, c'était une évidence. Quitte à bousculer les habitudes, pour ne pas dire les révolutionner. Il nous raconte les clefs qui ont mené au succès du rééquilibrage sylvo-cynégétique dans la forêt domaniale de Ternes lorsqu'il était directeur de l'agence Vosges-Ouest. A l'heure du recueil de ses propos en juillet 2022, les plantations sans protections étaient à nouveaux possibles.

Genèse

C'est dans l'agence Nord-Alsace qu'un directeur - Denis Dagneaux - a décidé pour la première fois de reprendre « en régie » les lots de chasse domaniaux dont les titulaires avaient laissé exploser les populations, ruinant l'équilibre forêt-ongulés malgré les alertes. Ce faisant, il tournait aussi le dos à l'esprit d'une chasse sous licence, où le licencié attend une « qualité de service », pour imposer une approche de régulation. Chasse et régulation ne sont pas le même objet : la chasse est un loisir, la régulation une obligation.

Prenant ensuite la direction de l'agence Vosges-Ouest (en 2015) il persévère avec fermeté : un lot où la forêt ne se renouvelle plus, dont l'adjudicataire est défaillant et sourd (ou rétif) aux solutions discutées dans le cadre du contrat cynégétique et sylvicoles, un tel lot doit être repris en régie par l'ONF pour y diriger la régulation des ongulés. Et avec des principes très stricts :

- se concentrer sur le tir des ongulés, c'est-à-dire sanglier, chevreuil, cerf, et daim le cas échéant, et s'interdire de tirer les renards et toute autre espèce (lièvre, bécasse, canard…) ;
- ne tolérer aucun intrant : ni pierre à sel, ni goudron de Norvège, et bien sûr aucun agrainage ;
- annoncer que les résultats seront appréciés sur le renouvellement des peuplements sans protection, que ce soit par voie naturelle ou par plantation (ou avec protection très limitée : traitement répulsif la première année de plantation, par exemple).

Autant dire une révolution : « à part [lui] personne n'y croyait ».

La reprise en régie dans l'agence Vosges-Ouest a commencé en 2016, avec un petit lot en grave déséquilibre qui, pour des raisons obscures, n'avait pas trouvé preneur en adjudication, et qui a servi de « test ». Une petite équipe de forestiers a été constituée avec l'idée de mettre en œuvre un système de forestiers-chasseurs pour diriger les chasses. Il fallait leur mettre le pied à l'étrier, et démontrer qu'il était possible de chasser moins mais chasser mieux avec comme seul objectif d'arriver à un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, sachant que les agriculteurs souffraient aussi d'un énorme problème de dégâts qui ne faisait qu'augmenter aux alentours des forêts domaniales.

Progressivement, ce sont 5 lots domaniaux qui ont fait l'objet d'une reprise en régie dont, en 2020, celui de la forêt de Ternes (1 139 ha), emblématique d'une situation générale extrêmement dégradée et du virage énergique entrepris par l'agence. Car il y avait urgence.

Changement de méthode, donc : plutôt que de s'appuyer sur un groupe de personnes encore tiraillées entre nécessité et tradition, et qui n'arrivaient pas à incarner pleinement l'objectif voulu, la fonction de directeur de chasse et responsable de régulation a été professionnalisée sur un unique spécialiste pour l'ensemble de l'agence. Une solution plutôt radicale et, il faut le reconnaître, assez mal reçue, entre incrédulité, réticences voire animosité. Mais aujourd'hui les résultats sont très satisfaisants non seulement sur les 5 lots directement concernés, mais sur l'ensemble des forêts domaniales de l'agence, lesquelles couvrent 17 000 ha (sur un total de 100 000 ha de forêt publique).

Cependant il faut pour cela beaucoup de rigueur, d'énergie et de constance, comme on va le voir.

Constat amer et heureux hasard

La forêt domaniale de Ternes (1139 ha) portait encore les stigmates de la tempête Lothar de 1999 (on n'avait pas complètement réussi la reconstitution de certaines parcelles), lorsqu'elle a connu de graves dépérissements forestiers liés à la succession récente d'épisodes de canicule/sécheresse : épicéa, douglas, attaques de scolytes, dépérissement des hêtres, chênes… On a vu mourir les peuplements sur plus de 10% de la surface. Or on constatait partout des échecs de plantation, des abroutissements sévères sur les régénérations, des accotements totalement affouillés par les sangliers…

Avant de reprendre la main, l'ONF a rencontré l'adjudicataire à plusieurs reprises, en lui montrant qu'il y avait sur ce lot une forte augmentation du chevreuil et un gros problème d'explosion des populations de sanglier : on avait beau augmenter les plans de chasse (ou plan de gestion pour le sanglier), on courait après l'accroissement des populations. Or il se trouve que la chasse de cette forêt avait été confiée auparavant à une association de forestiers chasseurs, et qu'à cette époque, la situation était normale en matière de sanglier… puis brusquement, à partir du moment où la chasse a été relouée, la courbe a explosé (Fig. 1).

Dans le même temps, les photos aériennes (Fig. 2) montraient bien l'ampleur des zones à reconstituer (≈ 150 ha) et il était facile de calculer que s'il fallait les clôturer, cela coûterait 900 000 €. La situation était telle que le premier problème pour reconstituer la forêt, c'était le sanglier : dès qu'on introduisait des plants, le sanglier prenait les lignes (même en plantant dans la souille !) et levait tous les plants.

Le constat était sans appel, et il fallait faire vite et fort.

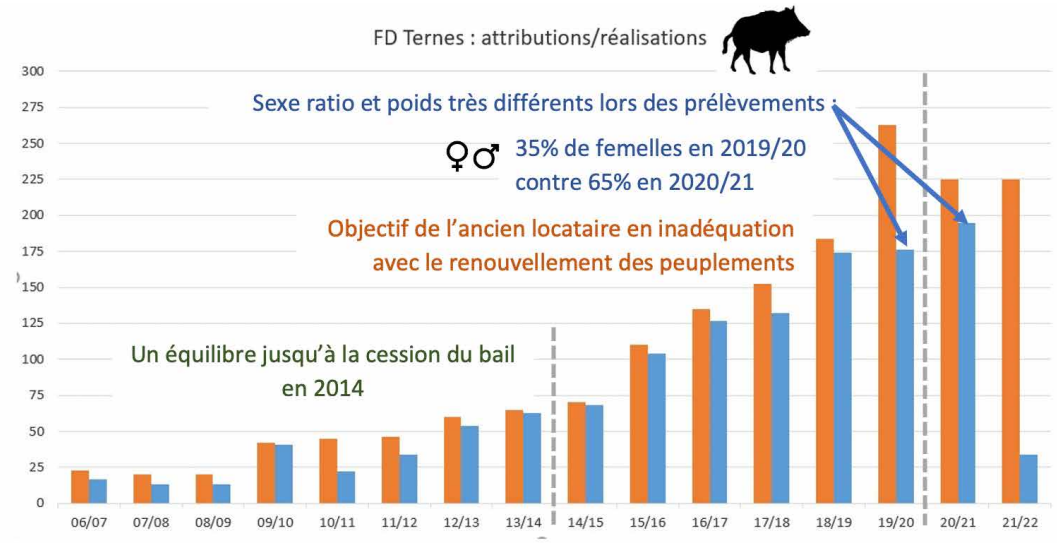

← **Figure 1.** Évolution des attributions (orange) et réalisations (bleu) pour le sanglier en FD de Ternes depuis 2006. D'après une présentation destinée à une tournée sur le terrain début 2022 : ne pas tenir compte des réalisations de la saison 21/22, forcément incomplètes.

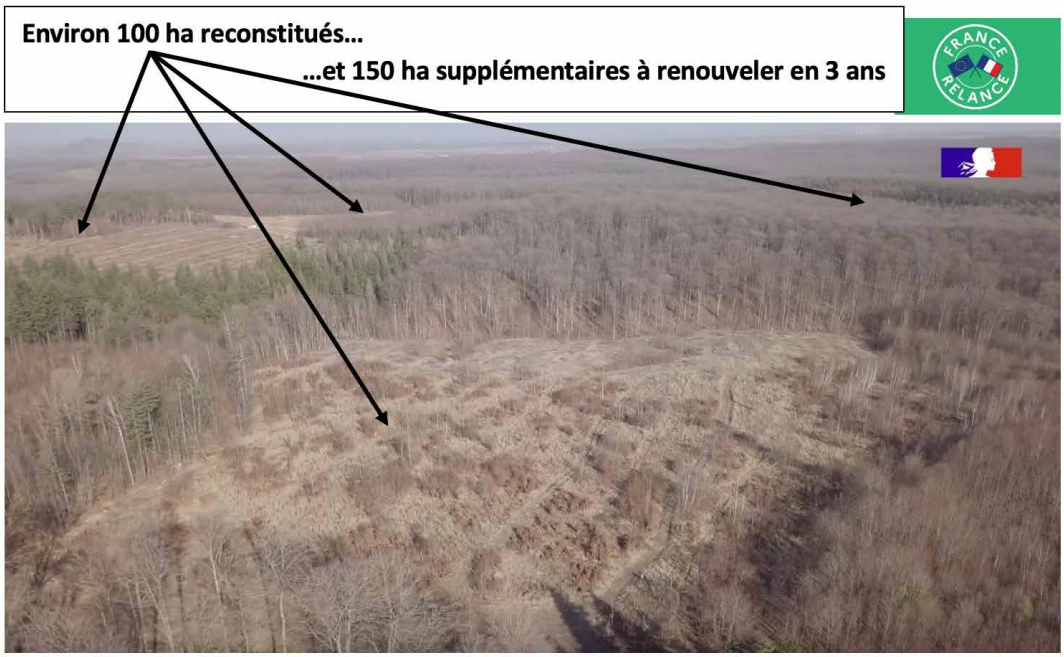

← **Figure 2.** Situation des efforts de reconstitution en FD de Ternes (présentation début 2022).
Voir aussi la vidéo L'ONF prépare la forêt de Ternes face au changement climatique

Par un heureux concours de circonstance, il fallait au même moment trouver une solution de reclassement pour un ouvrier forestier victime de soucis de santé du fait des gaz d'échappement des tronçonneuses et débroussailleuses, Vincent Faccenda (VF). Son bilan de compétences a fait apparaître une très grande expérience de la chasse (voir encadré), une connaissance exceptionnelle des espèces, et une pleine adhésion aux enjeux de renouvellement forestier. D'où l'idée de créer, par redéploiement local, un poste spécialisé d'animateur chasse (et logisticien à 30-40%). Bien plus que de l'animation, c'est en fait une responsabilité exclusive : prendre la direction des opérations sur la FD de Ternes (et autres lots repris par l'ONF) avec comme seul objectif d'arriver en 3 ans à reconstituer les peuplements sans protection contre le gibier. Comment ?

Un profil très particulier

La chasse, Vincent Faccenda est « né dedans ». Il a une meute de 8 chiens, il était lui-même adjudicataire de chasse à titre personnel et a abandonné sa responsabilité d'adjudicataire pour mettre sa compétence cynégétique au service de l'ONF avec une grande loyauté, lorsqu'on lui a proposé de devenir l'animateur chasse de l'agence.

Il est équipé à titre personnel d'une chambre froide pour le conditionnement de la venaison, d'une caméra thermique pour localiser les animaux, repérer leurs déplacements, et d'une lunette thermique (pour le tir de nuit, dans le cadre de la mission de lieutenant de louveterie (dit communément louvetier) qui lui a été confiée par arrêté n° 730/2019/DDT du préfet du département des Vosges.

Une méthode énergique et frugale

Tout d'abord, quand l'ONF doit reprendre un lot en régie, c'est qu'il y a surpopulation et qu'il faut agir énergiquement. Le premier acte est donc au minimum de doubler le plan de chasse sans tergiverser : mieux vaut avoir éventuellement des bracelets à rendre que d'être coincé, quitte à réadapter l'année suivante si nécessaire.

Restaurer l'équilibre en 3 ans

Par expérience, si le problème de surpopulation ne se règle pas en 3 ans, on a peu de chance d'y arriver, c'est un échec. Il faut se donner les moyens d'arriver au résultat, sans affect, même si c'est un peu brutal. Le choc se fait sur 2-3 ans, après quoi on revient à une pratique de chasse plus traditionnelle. C'est comme pour un incendie majeur : on n'en est plus à se demander ce qui peut être coupé, on ouvre à la hâte d'énormes pare-feux pour pouvoir endiguer l'incendie, et lorsque l'épisode est terminé, on réfléchit pour l'avenir à la façon d'empêcher une telle propagation.

En pratique, toute la charge du retour à l'équilibre revient à VF :
- organiser et diriger les battues collectives, auxquelles ne participent que des « partenaires chasseurs » (licenciés à l'année) et au besoin des chasseurs à la journée,
- assurer entre les battues, les tirs individuels qu'il juge nécessaires au regard de l'objectif, avec tous les moyens autorisés.

Pour un lot en régie, le calendrier des grandes battues est assez restreint : 4 à 7 battues selon les territoires, soit environ 2 par mois sur la saison, essentiellement concentrées sur les secteurs de renouvellement. La consigne est de tirer tous les ongulés sans faire de détail : même les bêtes de tête chez les sangliers, même une biche et son faon (tir dédoublé). Précision et efficacité au tir ; les sentiments sont laissés de côté.

© Éric Thiébaut / Vosges matin

↑ Journée de battue et d'explications sur le rétablissement de l'équilibre forêt-ongulés en FD de Ternes, avec le secrétaire général de la préfecture des Vosges et le journal Vosges matin

Après chacune de ces battues, VF revient sur le territoire pour observer les mouvements d'animaux, tirer (à l'approche ou affût) ceux qui errent encore sur les zones de renouvellement ou organiser inopinément de petites battues localisées à 5-6 personnes (des habitués). Les grands cervidés, notamment, sont difficiles à saisir, et il faut donc intervenir quand ils sont là. Ce qu'il veut, c'est 100% du plan de tir réalisé.

Pour les grandes battues, on a identifié les 3 postes les plus chargés : (1) l'organisation des battues et l'aménagement des lignes de tir ; (2) le placement des chasseurs en battue et la vérification des consignes de sécurité ; (3) le traitement de la venaison (voir encadré). Progressivement on a réglé ces trois problèmes. Pour le premier, VF s'est entouré de chasseurs « partenaires » qui ont compris ce qu'on voulait et qui aménagent eux-mêmes les zones de tir. Il faut noter que l'agence n'installe pas de miradors sur les lots domaniaux, afin de maintenir la discrétion des actes de chasse et ne pas donner un sentiment d'appropriation des massifs forestiers par les chasseurs. Malgré tout, l'approche et l'affût peuvent être pratiqués avec des miradors portables ou surtout en utilisant le relief.

De fil en aiguille, ces partenaires ont pris en charge toute la logistique : VF désigne la zone de traque, donne les consignes de sécurité, et les laisse gérer la pose de panneaux, les lignes de fusils, la venaison, les repas, voire le décompte des animaux vus, prélevés (mais c'est l'ONF qui fait les déclarations via le logiciel Cynef de la fédération des chasseurs).

Un principe : frugalité/efficacité

D'une façon générale, quand l'ONF reprend des lots, il fait forcément des ex-locataires mécontents, qui disent haut et fort que l'ONF se prive de parts financières importantes (en éludant l'impact écologique et économique des dégâts de gibier, etc.). Et pour eux la vision de voitures vertes (éventuellement 4x4), véhiculant des forestiers qui vont chasser au titre du travail, est quasiment une provocation. Ou en tout cas un motif d'hostilité.

La stratégie mise en place dans l'agence Vosges-Ouest renverse la perspective : travailler efficacement en privilégiant la frugalité des moyens. Côté ONF, un seul patron de chasse pour l'agence, Vincent Faccenda (avec au besoin un collègue pour l'aider), et tous les autres partenaires sont des partenaires privés. Son contrat, c'est de régler le problème des forêts en situation de déséquilibre, où le système de chasse habituel est en échec, de revenir rapidement à des niveaux de populations compatibles avec le renouvellement forestier. Sur ces lots, l'agence lui confie la direction des opérations. Pas de charge de travail supplémentaire pour les collaborateurs de terrain, responsables d'unité territoriale et techniciens forestiers.

Venaison - Que faire des ongulés prélevés ?

Au démarrage on ne savait pas comment faire pour écouler la viande des animaux prélevés sur les lots dirigés par l'ONF. La première action a été d'en faire bénéficier le personnel de l'agence, qui jusque-là s'en offrait traditionnellement pour Noël… en boucherie. Aujourd'hui on amène quelques animaux qui sont partagés gratuitement (conditionnés sous vide) au sein des personnels. C'est symbolique, ça représente peu de pièces.

Or un des freins au tir c'était : que faire du gibier prélevé ? Nos partenaires étaient censés repartir avec la venaison des animaux qu'ils avaient tirés, mais très vite ils n'en ont plus voulu. De plus, ça risquait de favoriser le marché noir.

Face au nombre considérable de pièces à écouler, nous avons réfléchi pour accompagner la création d'une filière venaison et nous avons mis en œuvre une opération qui s'appelle « Goûtez la forêt ». Plutôt que de se mettre tout le monde à dos en cherchant à expliquer au grand public que tuer Bambi c'est important pour renouveler les forêts, nous avons fait un pas de côté à travers les produits gastronomiques à base de gibier. C'est un chef réputé qui nous fait des saucisses, terrines et autres, et toutes les manifestations ou cérémonies de l'agence se font avec des produits « Goûtez la forêt » qui valorisent la venaison mais aussi les champignons, l'ail des ours, etc., ce qui permet de dialoguer sur la nécessité de l'équilibre faune flore dans les forêts où les grands prédateurs ne sont plus là. C'est une filière un peu vertueuse que nous avons amorcée, mais au-delà, ce n'est pas à l'ONF de s'en occuper. Une filière est donc en train de se mettre en place dans les Vosges, en lien avec la fédération des chasseurs (FDC), pour valoriser au mieux la viande de venaison.

Aujourd'hui, les animaux prélevés entrent dans une filière de traitement professionnelle : les carcasses sont livrées directement à des ateliers de transformation, ou distribuées localement à des bouchers et traiteurs. Il y a bien sûr la question des contrôles sanitaires. Jusqu'ici nous les faisons faire dans la chambre froide de VF, qu'il a fait agréer par les services vétérinaires : un vétérinaire vient régulièrement estampiller les carcasses, mais cette solution n'est pas durable. C'est un problème qu'on est en train de régler avec la chambre d'agriculture et la FDC.

Pas de dépenses non plus. L'ONF met un véhicule ordinaire à la disposition du responsable de chasse et paie ses munitions. Il faudra sans doute envisager aussi un petit défraiement pour l'entretien de ses chiens, qui rendent des services considérables, mais c'est tout. Tout le reste est du ressort des partenaires. Même les aménagements cynégétiques, on en fait assez peu compte tenu de la technique de chasse mise en œuvre.

Mais la frugalité touche aussi les recettes : « on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ». Les chasseurs qui viennent en forêt domaniale sont prêts à payer s'il y a des animaux à tirer. Quand nous reprenons un lot, le prix de licence fixé au démarrage doit diminuer quand il y a moins d'animaux à tirer. Et plus généralement, si on pouvait compter au début une location à l'année à 800 euros la part, par exemple, désormais on sera plutôt à 350 ou 400 euros parce qu'il y a beaucoup moins d'animaux : on a largement restauré l'équilibre, et on va tout faire pour le maintenir. En outre, un prix modéré en situation normale nous dispense d'équiper les lots en miradors ; en contrepartie, si le chasseur estime qu'il en faut un à tel endroit, c'est lui qui l'amène ou le construit.

Et l'éthique ?

Évidemment on nous oppose aussi l'éthique. Mais où est l'éthique, quand on parle d'arbres systématiquement abroutis, d'une forêt sans espoir de renouvellement, sauf à la barricader ? Où est l'éthique quand on donne la mort ? En quoi serait-il plus éthique de tirer des cerfs avec des bois qu'une biche, un faon ? Ne serait-ce pas plutôt une sorte d'esthétique émotionnelle de la chasse ?

La régulation recherche l'efficacité, sans cruauté aucune : pas de bête blessée qu'on laisse agoniser, pas d'orphelin non plus. C'est vrai que notre action est radicale, que les chasseurs qui viennent ici sont finalement plutôt des tireurs. Certains sont surpris, adhèrent ou pas. Mais il y en a qui sont pleinement convaincus et c'est parmi eux que VF recrute ses partenaires de confiance : avec peu de personnes mais un grand nombre de chiens, et notamment des chiens créancés pour les trois espèces (sanglier, cerf, chevreuil), il arrive ainsi à régler le déséquilibre.

Quant aux écologistes, aujourd'hui ils arrivent à s'intéresser effectivement au fait que la forêt est en danger. Beaucoup de journalistes sont venus pour comprendre ce qu'on faisait : nous leur avons montré en toute transparence l'état de la forêt en certains endroits, nous avons expliqué la nécessité d'un équilibre, qu'il valait mieux avoir moins d'animaux mais en meilleure santé, qu'une fois rétabli l'équilibre entre milieu naturel et ongulés on revient à l'exercice normal de la chasse. Et nous avons plaidé l'intérêt de baisser le nombre de battues pour laisser au public un plus grand accès aux massif forestier domaniaux.

© ONF Vosges-Ouest

↑ Le responsable régulation et (une partie de) ses chiens

Les conditions du succès

On peut être pour ou contre la chasse mais certainement pas contre les ongulés qui ont leur place dans le biotope forestier. La grande faune est partie intégrante du patrimoine forestier, non pas en foules nombreuses, mais en populations de qualité. Et la qualité ce n'est pas seulement des cerfs et des chevreuils avec de beaux trophées, c'est aussi des femelles en bonne santé, des portées qui se nourrissent de glands, de faines et pas de maïs, des animaux qui puissent s'alimenter naturellement dans les espaces naturels sans ruiner leur capacité de renouvellement. Les chasseurs doivent apprendre à être gourmets plutôt que gourmands.

Travailler sur plusieurs axes

Actuellement, il est impossible renouveler les forêts si on ne s'occupe pas de la grande faune, mais pas seulement par la régulation à la carabine ! Il faut agir au minimum sur trois leviers, c'est-à-dire d'abord augmenter la capacité du milieu, travailler en parallèle à baisser les populations un plan de chasse conséquent et enfin concentrer les efforts de prélèvement sur les zones à reconstituer.

Dans nos itinéraires de reconstitution (post dépérissement, scolytes, etc.), par exemple, il n'est pas question de passer le broyeur partout, de créer un terrain « propre » commode à travailler peut-être, mais où les cerfs, chevreuils ou sangliers n'ont à manger que ce qu'on plante. Ça ne peut pas fonctionner. Nous créons des cloisonnements sylvicoles qui favorisent le développement des graminées, source de nourriture pour les ongulés, mais pour le reste nous plantons dans le recru (présent ou à venir). Dans le même temps, nous concentrons la pression de chasse sur ces secteurs de reconstitution : pour faire simple, il faut que les animaux sachent qu'ils n'y sont pas les bienvenus. C'est important. Quand on met une pression de chasse très forte localisée sur certains secteurs et qu'ailleurs on laisse la forêt tranquille, les animaux fréquentent les zones plus tranquilles et évitent celles où ils sont en danger. Et si on leur donne de la disponibilité alimentaire en-dehors des secteurs à reconstituer, en leur ménageant intelligemment du gagnage, ils resteront dans ces zones plus hospitalières.

Mais il faut arriver à obtenir le plan de chasse pour pouvoir « faire le boulot ». Quand du jour au lendemain on demande à la fédération départementale des chasseurs (FDC) de doubler ou tripler le plan de chasse, ça ne va pas tout seul. Le préfet prend un arrêté qui donne une fourchette globale au niveau départemental, puis c'est la FDC qui attribue les plans de chasse. Il a fallu multiplier les recours parce que nous n'obtenions pas les plans de chasse escomptés. Il a fallu argumenter très fermement, expliquer que la reconstitution les forêts domaniales victimes de dépérissements sévères mobilise des fonds publics mais que si tout était dévasté par le gibier, si les moyens de réduire les populations nous étaient refusés, le préfet aurait à rendre des comptes, et que la FDC risquait de devoir compenser les 2 ou 3 millions d'euros investis (et gaspillés) sur les plantations. Il a fallu montrer les preuves, faire un gros travail de fond : sortie sur le terrain avec le préfet, la direction départementale des territoires et les représentants agricoles, sortie de nuit avec les louvetiers et le préfet, sortie avec les administrateurs de la FDC pour les faire participer à nos battues leur montrer la surabondance du gibier et les sensibiliser au renouvellement forestier, expliquer encore et encore…

Refuser le fatalisme

Nous avons donc travaillé sur tous les aspects et, malgré tout, les moyens manquaient pour le sanglier, espèce qui réagit très vite et ne se laissait plus surprendre de jour en forêt. Comme nous ne parvenions pas à les tirer de jour en nombre suffisant, nous nous sommes tournés vers le préfet pour demander des tirs de nuit. Et là encore, nous avons fait valoir nos arguments : les investissements publics massifs du plan de relance, des plantations labellisées bas carbone (LBC), le fait d'être dans la zone rouge du plan régional forêt-bois (PRFB), identifiée comme zone de dégâts agricoles et forestiers importants. Qui plus est, le département voisin de la Meurthe et Moselle se plaignait de ce que les sangliers du massif forestier dit de Charmes (qui inclut la FD de Ternes), provoquaient énormément de dégâts.

Les tirs de nuit ont été autorisés, mais en faisant appel au louvetier habilité de la circonscription. Par chance, Vincent Faccenda, salarié actuellement non-assermenté de l'ONF ayant une mission purement technique, satisfaisait aux conditions de l'article 2 de l'arrêté désignant les lieutenants de louveterie : « La fonction de lieutenant de louveterie est incompatible avec les fonctions de représentant du monde agricole, forestier et cynégétique ». Le préfet a donc accepté de le nommer lieutenant de louveterie, mission qu'il assume avec une efficacité remarquée, à la grande satisfaction des agriculteurs. Les agriculteurs sont des alliés de fait, qui comprennent nos enjeux et sont de précieux partenaires face au monde cynégétique.

Parler technique, exclusivement

La chasse est un domaine de passion, de traditions, d'émotions viscérales… Et c'est aussi un domaine éminemment politique, animé par des personnalités de poids. Il faut en être conscient, ne pas se laisser entraîner sur ce terrain. Il faut rester exclusivement sur les aspects techniques (ce qui demande de progresser à l'ONF en technique cynégétique, en connaissance des espèces et de leurs besoins).

Moyennant quoi les relations du directeur d'agence avec la FDC des Vosges sont tout-à-fait correctes et courtoises. Il ne s'agit pas d'aller au combat, mais d'être présent dans toutes les circonstances qui l'exigent, d'afficher fermement notre point de vue, nos désaccords, avec un diagnostic et des arguments techniques solides. À force de discussions sur le terrain, exclusivement centrées sur les enjeux de renouvellement forestier et les techniques de régulation, nous arrivons à démontrer l'efficacité de notre action en régie et acculturer petit à petit les administrateurs à la problématique de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Pour autant on est encore très loin de l'entente parfaite et la question de l'agrainage, notamment, reste très sensible. Nous avons totalement interdit l'agrainage (et tout autre intrant) dans les forêts domaniales de l'agence, même si l'agrainage perdure en forêts communales et privées tant que le schéma départemental de gestion cynégétique n'est pas révisé. En prenant ainsi les devants, et à condition de ramener simultanément la population de sangliers à un niveau compatible avec les capacités du milieu, nous avons démontré que l'agrainage n'est qu'un leurre et convaincu les agriculteurs de la pertinence de notre stratégie. Quoi qu'il en soit, le futur schéma départemental[1] interdira l'agrainage hivernal sur l'ensemble du département.

1 • NDLR : "3° Schéma départemental de gestion cynégétique des Vosges 2022-2028", approuvé le 15 décembre 2022 par arrêté préfectoral n° 2022/448

Le bilan

Sur la forêt de Ternes

Résultat des opérations, c'est la deuxième année qu'on plante sans protection en forêt domaniale de Ternes : moins de 3% de dégâts de gibier sur les plants, toutes essences confondues, sachant qu'il y a 17 essences différentes. C'est un succès indéniable.

Pour y parvenir, sur cette forêt de 1139 ha on a tiré la première année pas loin d'une centaine de chevreuils, une dizaine de cerfs et près de 400 sangliers (35 aux 100 ha), donc plus de 500 animaux ! Et encore, le plan de chasse était fait à 100 % au mois de décembre, c'est-à-dire qu'on n'avait probablement pas visé assez haut. On a donc maintenu une très forte pression la saison suivante et désormais l'objectif est de tirer entre 40 et 60 sangliers (3 à 6 aux 100 ha). À partir du moment où on a fait baisser drastiquement les populations de sanglier, et adapté la gestion du milieu, on a retrouvé un équilibre : il n'y a plus de dégâts agricoles (plus de 200 000 euros économisés) et on a évité presque 1 million d'euros de protections individuelles.

La preuve est donc faite qu'il est possible en une année de passer d'une situation catastrophique à une situation où il est possible de renouveler la forêt (planter) sans protection. C'est possible avec une stratégie rigoureuse, mise en œuvre par un spécialiste expert. Mais c'est ce que n'acceptent pas les tenants de la chasse de loisir : cette position du curseur d'équilibre entre les populations d'ongulés et un milieu qui doit pouvoir fonctionner le plus naturellement possible.

© Éric Thiébaut / Vosges matin

↑ Journée de battue et d'explications, relayée par le journal Vosges matin, autour des zones de reconstitution en FD de Ternes : Denis Dagneaux (à droite) avec le secrétaire général de la préfecture des Vosges.

Or à cause des dépérissements, il reste à cette date (juillet 2022) une centaine d'hectares à reboiser. Tant que le dernier arbre n'est pas installé et que les plants ne sont pas hors de portée pour les cervidés, il n'est pas question de relâcher la pression et risquer de voir des animaux revenir en force depuis les forêts des alentours.

Pour l'ensemble des forêts domaniales de l'agence

Le cas de la forêt de Ternes est emblématique, mais ce sont en fait 5 lots domaniaux qui ont été repris en régie ONF pour un total d'un peu plus de 3 000 ha, et qui ont fait l'objet de la même stratégie avec le même succès. Ailleurs, les forêts domaniales continuent d'être chassées selon le régime normal des adjudications, mais là aussi la situation s'améliore, de deux façons :

- En forêt domaniale de Darney, par exemple, les discussions de voisinage ont permis de convaincre les chasseurs des lots riverains, de sorte qu'on est arrivé à l'équilibre sur un secteur beaucoup plus vaste que le seul lot dirigé par l'ONF. Et ces chasseurs sont demandeurs d'explications sylvicoles ; ils veillent eux-mêmes à repérer les dégâts pour s'assurer de conserver l'état d'équilibre et font appel à Vincent Faccenda en tant que de besoin.

- Ailleurs, les chasseurs ne veulent absolument pas le voir intervenir sur leur lot en tant que louvetier ou au titre de l'article 31 du Cahier des Clauses Générales de la chasse en forêt domaniale, qui permet à l'ONF de se substituer à l'adjudicataire en cas de carence. En conséquence, ils deviennent plus vigilants.

Notre ambition, une fois que l'équilibre est rétabli sur les lots repris en régie, c'est de « donner les clés » à l'équipe qui est ou qui se met en place. Parmi les chasseurs partenaires, il se trouve sans problème une personnalité capable de prendre les commandes, qu'on peut associer de plus en plus étroitement à la direction des opérations. Progressivement, on peut lui laisser donner les consignes et prendre en charge certaines tâches. L'idée est de pouvoir lui passer le relais, transmettre le lot à une équipe qui a fait ses preuves dans la régulation et qui est en phase avec ce que recherche l'ONF : maintenir des populations en adéquation durable avec le milieu. Mais cela nécessite une révision du cahier des charges, qui actuellement ne permet pas ce type de transmission par bail.

Les éléments clés – Conclusion

On peut tenter de résumer les éléments clés de la réussite, face à une situation de déséquilibre grave et assez généralisé, particulièrement insupportable au regard des enjeux de renouvellement.

Le premier, c'est qu'il faut agir sur plusieurs leviers pour renouveler les forêts. En particulier, le forestier doit se préoccuper de restaurer l'hospitalité du milieu pour les ongulés (gite et couvert).

En ce qui concerne la régulation proprement dite, il faut pouvoir faire vite :
- se monter très persuasif pour obtenir une augmentation radicale des plans de chasse ;
- concentrer la responsabilité de la régulation sur des spécialistes tenaces et qui ne font pas de sentiment, parce qu'il ne s'agit pas de chasse mais d'une action curative urgente et massive, parce que la forêt est en danger ;
- s'entourer de partenaires engagés, qui comprennent les enjeux et qui utilisent leur propre matériel (ex : quads ou pick-up pour récupérer les animaux prélevés) ;
- appliquer tous les modes de chasse possibles ;
- focaliser la pression de tir sur les secteurs de renouvellement, pour un effet immédiat de dissuasion permettant d'éviter le recours aux protections, tout en limitant globalement le dérangement.

Enfin il faut des prix attractifs pour obtenir le consentement (sinon l'adhésion) des chasseurs, pendant la phase de régulation mais aussi par la suite, puisqu'il s'agira de conserver un équilibre qui, *a priori*, diminue pour eux l'intérêt de la chasse.

On peut considérer que la méthode adoptée dans l'agence Vosges-Ouest est un peu brutale, et d'ailleurs nous ne prétendons pas que ce soit la meilleure et qu'elle soit applicable partout. Mais c'est une méthode que nous avons mise en place -et qui a bien fonctionné- pour des cas extrêmes, qui a permis de casser une spirale d'échec décourageante, et qui donne entière satisfaction en termes de rapport coût/résultat. Aujourd'hui c'est une fierté d'avoir réussi le défi d'un équilibre retrouvé en deux ans dans les 17 000 ha de forêt domaniale de l'agence. Il convient maintenant de ne pas céder à la frilosité qui consiste, par habitude ou par crainte viscérale de l'échec, à protéger quand même les plantations : c'est inutile, dispendieux, et ça envoie un très mauvais signal.

Témoignage de Denis Dagneaux

ONF, directeur agence Vosges-Ouest jusqu'en septembre 2022

© Frédérique de la Gorce / ONF

La revue *RenDez-Vous techniques* est destinée au personnel technique de l'ONF, quoique ouverte à tous les lecteurs (étudiants, établissements de recherche et autres instances forestières et environnementales, notamment). Revue R&D et de progrès technique, elle vise à étoffer la culture technique au-delà des outils ordinaires de la gestion (guides sylvicoles, outils de diagnostic, etc.). Son esprit est celui de la gestion durable et « multifonctionnelle » qui, face aux défis des changements globaux, doit aussi s'adapter en contexte d'incertitudes. Son contenu : état de l'art et résultats de la recherche dans les domaines de R&D prioritaires, mais aussi porté à connaissance de méthodes et savoir-faire, émergents ou éprouvés, clairement situés vis-à-vis des enjeux de l'établissement ; le progrès technique concerne toutes les activités de l'ONF en milieu naturel et forestier, en relation avec le cadre juridique et les questionnements de la société.

Office National des Forêts

onf.fr

Directeur de publication
Albert Maillet

Rédactrice en chef
Christine Micheneau

Comité éditorial
Olivier Rousset, Albert Maillet, Xavier Bartet, Éric Dubois, Didier Pischedda, Marine Jacquet

Conception graphique
Pollen Studio

Réalisation
Pollen Studio

Crédit photographique page de couverture
Manon Genin / ONF

—

Périodicité
4 numéros ordinaires par an

Accès en ligne
www.onf.fr
Accès à l'ensemble de la collection : via la notice d'un numéro quelconque (Détails/collection)

Renseignements ou soumettre un article
ONF - Département recherche, développement et innovation, boulevard de Constance, 77300 Fontainebleau
Contact :
rdvt@onf.fr

Dépôt légal
Juillet 2023